



# **R A P P O R T   A N N U E L**

## **D'ACTIVITE**

### **2 0 0 6**



## SOMMAIRE

---

1. <i>L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE</i> .....	7
<b>1.1 Le fonctionnement</b> .....	7
<b>1.2 Activités des organes communautaires</b> .....	8
1.2.1 <i>Le Conseil de Communauté - Organe délibérant de la Communauté</i> .....	8
1.2.2 <i>Le Président - Organe exécutif de la Communauté</i> .....	10
1.2.3 <i>Le Bureau Communautaire - Organe intermédiaire</i> .....	10
1.2.4 <i>L'Administration de la Communauté,</i> .....	12
2. <i>ACTIONS ET PROJETS MIS EN ŒUVRE AU COURS DE L'ANNEE 2006</i> .....	14
<b>2.1 Actions et projets dans le cadre des cinq domaines de compétence de la CCPOM</b> .....	14
2.1.1 <i>L'aménagement de l'espace</i> .....	14
2.1.2 <i>Le développement économique</i> .....	26
2.1.3 <i>La protection et la mise en valeur de l'environnement</i> .....	32
2.1.4 <i>La gestion, l'élimination et la valorisation des déchets</i> .....	40
2.1.5 <i>La politique du logement</i> .....	41
<b>2.2 Actions transverses</b> .....	50
2.2.1 <i>Communication</i> .....	50
2.2.2 <i>Finances</i> .....	52
<i>RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC</i> .....	57
<i>D'ELIMINATION DES DECHETS</i> .....	57
<b>1 Les indicateurs techniques</b> .....	57
1.1 <i>La collecte des déchets</i> .....	57
1.1.1- <i>L'organisation de la collecte des ordures ménagères</i> .....	57
<b>Description du service</b> .....	58
<b>Les moyens matériels :</b> .....	58
<b>Les moyens humains</b> .....	58
<b>Les tonnages collectés</b> .....	58
<b>Les unités d'œuvres en 2006</b> .....	58
<b>La sécurité</b> .....	58
1.1.2 - <i>L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers</i> .....	58
<b>1.1.2.1 La collecte sélective en porte à porte</b> .....	58
Description du service.....	58
Différents types de matériaux sont collectés : .....	59
Les moyens matériels :.....	59
Les moyens humains .....	59
Les tonnages collectés.....	59
Les unités d'œuvre en 2006 .....	60
<b>1.1.2.2 L'apport volontaire</b> .....	60
Les déchèteries .....	60
Les Points d'apport volontaire .....	80
Bennes à déchets verts .....	80
1.2 <i>Le Traitement des déchets</i> .....	81
<b>2 Les Indicateurs financiers</b> .....	82
2.1 <i>Les Dépenses</i> .....	82
Le coût de la collecte et du traitement .....	82
<b>Le coût de la collecte</b> .....	82
<b>Le coût du traitement</b> .....	82
<b>Le coût de la collecte sélective</b> .....	83
2.2. <i>Les Recettes</i> .....	85

---





Constituée par arrêté préfectoral du 4 octobre 2000, la **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle** regroupe 13 communes :

**AMNEVILLE, BRONVAUX, CLOUANGE, MARANGE SILVANGE, MONTOIS LA MONTAGNE, MOYEUVE GRANDE, MOYEUVE PETITE, PIERREVILLERS, ROMBAS, RONCOURT, ROSSELANGE, SAINTE MARIE AUX CHENES et VITRY SUR ORNE**

**pour une population totale de 53 227 habitants (52 792 habitants sans les doubles comptes).**

Cette communauté s'est mise en place autour d'objectifs forts qui s'imposent à tous pour ce début de 21<sup>ème</sup> siècle et qui façonneront inéluctablement le futur de ses habitants à l'horizon 2007-2010 :

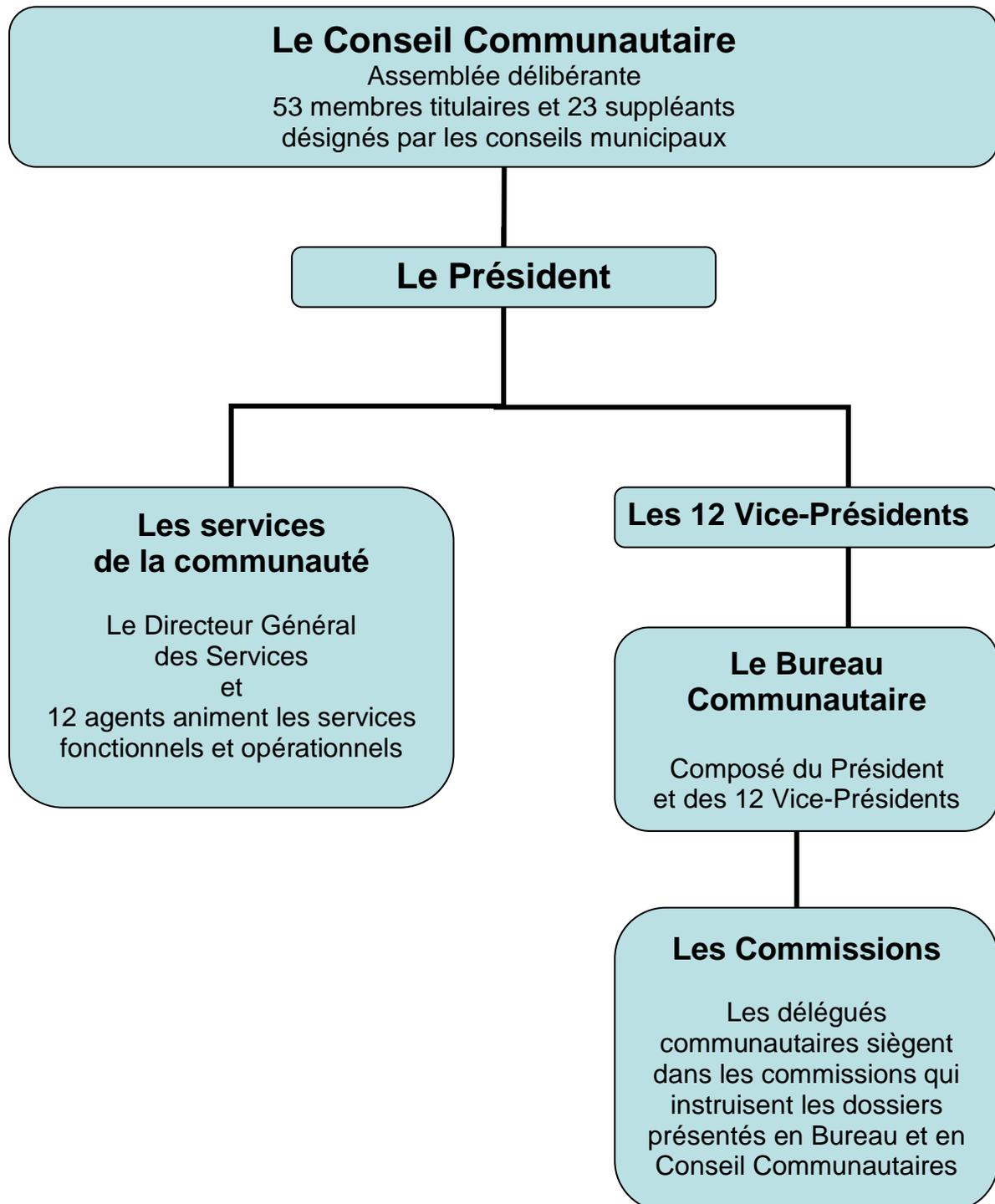
-  conduire à de nouvelles solidarités,
-  à plus de travail en commun,
-  pour des solutions plus globales.

C'est dans le respect de ces objectifs que les actions décrites dans ce rapport annuel d'activités ont été mises en œuvre au cours de l'année 2006.



# 1. L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

## 1.1 Le fonctionnement



## **1.2 Activités des organes communautaires**

### **1.2.1 Le Conseil de Communauté - Organe délibérant de la Communauté**

Le Conseil de Communauté est composé de 53 conseillers titulaires et 23 conseillers suppléants, élus pour six ans par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

**Une représentation équilibrée est assurée en son sein** puisque chaque commune y est représentée par un nombre de délégués titulaires et suppléants proportionnel à son importance démographique :

#### **Conseillers Titulaires :**

-  2 représentants au minimum par commune (tranche de 0 à 1 999 habitants),
  
-  1 siège par excès, par tranches progressives de :
  - 1 000 habitants (de 2 000 à 2 999 habitants),
  - 1 500 habitants (de 3 000 à 5 999 habitants),
  - 2 000 habitants (de 6 000 à 9 999 habitants),
  - 5 000 habitants (au dessus de 10 000 habitants).

#### **Conseillers Suppléants :**

*(Siègent au Conseil de Communauté, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des titulaires)*

-  1 suppléant pour la tranche de 0 à 2 999 habitants,
-  2 suppléants pour la tranche de 3 000 à 5 999 habitants,
-  3 suppléants au dessus de 6 000 habitants.

Au cours de l'année 2006, la liste des conseillers titulaires et suppléants auprès du Conseil communautaire de la CCPOM a été modifiée suite au départ de MM. BRAUN et BARON respectivement délégués des communes de Moyeuve-Grande et Rosselange.

Leur remplacement a été effectif à compter du 30 Novembre 2006 suite à la délibération prise à cet effet par le Conseil communautaire réuni à cette date.

Leurs remplacements s'effectuent comme suit :

-  Pour la commune de Moyeuve-Grande
  - M. BRAUN, titulaire, est remplacé par M. SCHMITT, anciennement suppléant,
  - M. SCHMITT cède donc sa place de suppléant à Mme MUGGEO.
  
-  Pour la commune de Rosselange
  - M. BARON, titulaire, est remplacé par Mme SEEMANN, anciennement suppléante,
  - Mme SEEMANN cède donc sa place de suppléante à Mme CLAUSSE.

Répartition des 53 conseillers titulaires et des 23 conseillers suppléants

COMMUNES	53 Titulaires		23 Suppléants	
	Nbre	Noms	Nbre	Noms
AMNEVILLE	7	M. MUNSCH MME BELLONI M. ZIMOGH, 2 <sup>ème</sup> VP M. BRUXMEIER MME KLEIN M. KOLOTA M. FREMERY	3	MME GREVEN M. MITIDIERI M SCHMIT
BRONVAUX	2	M. ARGUELLO, 12 <sup>ème</sup> VP M. FAVIER	1	M. FABISZ
CLOUANGE	4	M. DIEDRICH, 1 <sup>er</sup> VP M.MANFRIN M. MULLER MME FERRARI	2	MME PRIEUR MME GENCO
MARANGE-SILVANGE	5	M.BRUM M. PIERRE M. MULLER, 6 <sup>ème</sup> VP M.MEOCCI M. LALLIER	2	MME ORTOLANI MME ROSE
MONTOIS-LA-MONTAGNE	3	M. VOLLE, 9 <sup>ème</sup> VP M. CUCCIA M. EBERSOLD	1	M. ALBERTINI
MOYEUVRE-GRANDE	7	M. DROUIN, 3 <sup>ème</sup> VP M. SANTARONI A. M. RIZZOTI M. SCHMITT M. SANTARONI M. MME HUMBERT M. ROVIERO	3	M. CUCCO Mme MUGGEO M. SCHWEIZER P.
MOYEUVRE-PETITE	2	M. JUNG, 10 <sup>ème</sup> VP MME CASTAGNA	1	Mme FURSTNER (anciennement M. SCHWEIZER C).
PIERREVILLERS	2	M. SEREDSZUM, 8 <sup>ème</sup> VP M. PELIZARI	1	M. HIEULLE
ROMBAS	8	M. FOURNIER, Président M. PIERON M. BARTHELEMY M. GIAVOLI M. HENRY M. BRAUNSHAUSEN M. VADLINGER MME UHLENBUSCH	3	M. MONACO M. KURZMANN M. VEGLIA
RONCOURT	2	M. HALTER, 11 <sup>ème</sup> VP M. BALTIERI	1	MME STAEHLE
ROSSELANGE	4	Mme SEEMANN M. LUCONI, 5 <sup>ème</sup> VP M. SCHONS M. MATELIC	2	MME CLAUSSE M. DI GIANDOMENICO
SAINTE MARIE AUX CHENES	4	M. KLAMMERS M. WATRIN, 4 <sup>ème</sup> VP M. SUBTIL MME CADONA	2	M. MULLER MME WEBER
VITRY SUR ORNE	3	M. CORRADI, 7 <sup>ème</sup> VP M. WEYANT M LAZARUS	1	MME PIET

Le Conseil de Communauté « règle par ses délibérations, les affaires de la Communauté ». C'est ainsi qu'il se prononce sur toutes les décisions importantes engageant la Communauté : vote du budget et du compte administratif, définition des grandes orientations de la communauté, adhésion de nouvelles communes, modification des statuts,...

En 2006, le Conseil de Communauté s'est réuni cinq fois.

Par leur forte participation aux réunions du Conseil de Communauté, les conseillers communautaires ont montré leur attachement au bon fonctionnement de la structure.

Le Conseil de Communauté a adopté 23 délibérations qui se répartissent comme suit :

	Nombre de délibérations					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	7	5	2	2	3	-
<b>FINANCES – PERSONNEL</b>	20	19	15	13	15	13
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	6	3	4	1	-	-
<b>ENVIRONNEMENT – O.M.</b>	4	1	6	2	2	-
<b>ELECTIONS – DESIGNATIONS</b>	3	-	1	1	-	-
<b>HABITAT – LOGEMENT</b>	1	-	1	-	-	-
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	1	2	2	1	3	7
<b>AVENIR DE LA COMMUNAUTE</b>	-	-	-	-	-	3

### ***1.2.2 Le Président - Organe exécutif de la Communauté***

Elu par les conseillers communautaires pour 6 ans, il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté, au premier rang desquelles figure le budget, et organise les débats.

Le Conseil de Communauté lui a délégué une partie de ses attributions conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a, dans le cadre de cette délégation, pris 21 décisions au cours de l'année 2006.

### ***1.2.3 Le Bureau Communautaire - Organe intermédiaire***

Entre l'organe délibérant et l'organe exécutif, le Bureau est composé, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Statuts de la Communauté, du Président et de 12 Vice-présidents.

Chaque Commune est ainsi représentée par un membre au Bureau Communautaire.

L'existence d'un Bureau communautaire au sein des E.P.C.I. présente une double finalité :

- ✚ permettre à un organe « léger » de prendre rapidement des décisions, l'organe délibérant étant plus difficile à réunir en raison du nombre important de délégués à convoquer et du formalisme qui encadre son fonctionnement,
- ✚ faire partager entre plusieurs personnes (représentant des intérêts communaux qui peuvent parfois être divergents) des prérogatives relevant de l'organe délibérant.

C'est ainsi que le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil de Communauté conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Composition du Bureau de la CCPOM

- ✚ Président : **M. FOURNIER Lionel**
- ✚ 1<sup>er</sup> Vice Président : **M. DIEDRICH Claude**, Développement Economique
- ✚ 2<sup>ème</sup> Vice Président : **M. ZIMOCH Jean-Marie**, Environnement (gestion, élimination et valorisation des déchets)
- ✚ 3<sup>ème</sup> Vice Président : **M. DROUIN René**, Logement et Cadre de Vie
- ✚ 4<sup>ème</sup> Vice Président : **M. WATRIN Roger**, Environnement (Protection et mise en valeur de l'environnement)
- ✚ 5<sup>ème</sup> Vice Président : **M. LUCONI Yves**, Finances et Personnel
- ✚ 6<sup>ème</sup> Vice Président : **M. MULLER Yves**, Communication et Information
- ✚ 7<sup>ème</sup> Vice <sup>Président</sup> : **M. CORRADI Luc**, Avenir de la Communauté de Communes (Charte de développement)
- ✚ 8<sup>ème</sup> Vice <sup>Président</sup> : **M. SERREDSZUM Jean-Marie**, Projets, Infrastructures, Travaux
- ✚ 9<sup>ème</sup> Vice Président : **M. VOLLE Michel**, Avenir de la Communauté de Communes (Aménagement de l'espace, Schéma directeur, ZAC, Réserves foncières)
- ✚ 10<sup>ème</sup> Vice Président : **M. JUNG Ferdinand**, Environnement
- ✚ 11<sup>ème</sup> Vice Président : **M. HALTER Marcel**, Instruction des autorisations d'urbanisme
- ✚ 12<sup>ème</sup> Vice Président : **M. ARGUELLO Hervé**, Système d'information géographique

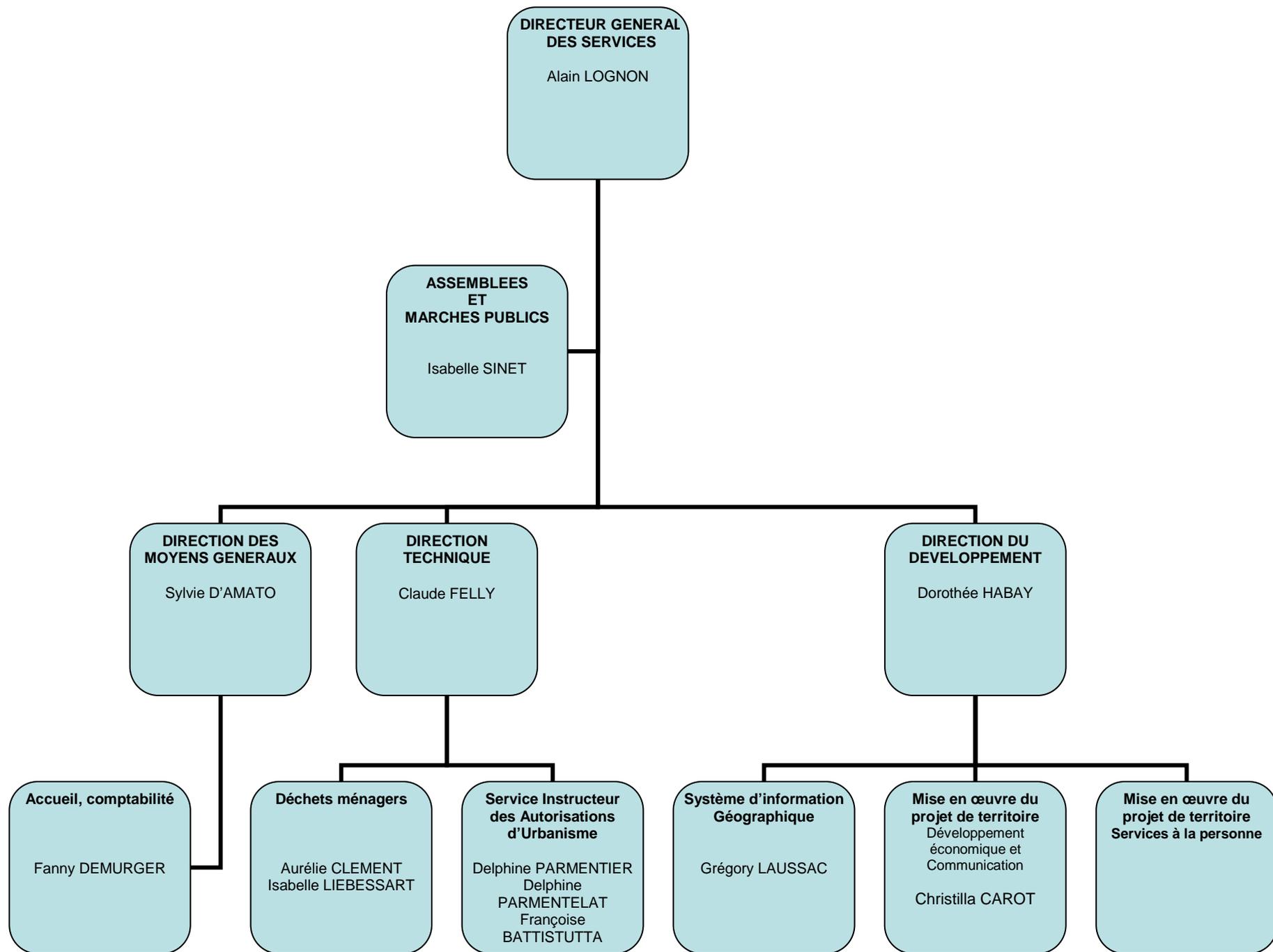
Le Bureau s'est réuni à douze reprises au cours de l'année 2006 et a adopté 96 décisions qui se répartissent comme suit :

	Nombre de décisions					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	2	4	12	<b>9</b>	1	1
<b>FINANCES – PERSONNEL</b>	3	7	2	8	3	3
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	9	48	30	32	29	32
<b>ENVIRONNEMENT – O.M.</b>	3	26	17	11	12	29
<b>NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	1	1	1	-	1	3
<b>COMMUNICATION</b>	1	2	-	-	-	-
<b>LOGEMENT – CADRE DE VIE</b>	-	3	5	8	13	15
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	1	6	3	10	9	9
<b>AVENIR DE LA COMMUNAUTE</b>	-	-	-	-	-	4

#### *1.2.4 L'Administration de la Communauté,*

Placée sous l'autorité du Président et dirigée par le Directeur Général des Services, l'Administration de la Communauté met en application les délibérations du Conseil de Communauté et les décisions du Bureau Communautaire et du Président.

L'organisation interne de cette administration est décrite dans l'organigramme figurant à la page suivante.



## **2. ACTIONS ET PROJETS MIS EN ŒUVRE AU COURS DE L'ANNEE 2006**

Ces actions et ces projets ont été mis en œuvre dans le cadre des cinq domaines de compétences, qui délimitent le champ d'action de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ainsi que dans le cadre d'action transverses.

### **2.1 Actions et projets dans le cadre des cinq domaines de compétence de la CCPOM**

#### **2.1.1 L'aménagement de l'espace**

*Ce bloc de compétences comprend :*

-  la création de Z.A.C. d'intérêt communautaire,
-  l'étude d'emplacements réservés pour les gens du voyage,
-  la mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi qu'un plan d'actions pluriannuel,
-  élaboration du schéma de cohérence territoriale

#### **OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2006**

**La création d'une Zone d'aménagement concerté d'Intérêt communautaires en vue du développement du Parc d'activité communautaire « Champelle »**

**Les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de « Ramonville »**

**L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale – S.Co.T**

**Le Projet de Territoire**

**Le Service d'Information géographique (S.I.G)**

**Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U)**

**Partenariat avec l'AGURAM**

## **La création d'une Zone d'aménagement concerté d'Intérêt communautaires en vue du développement du Parc d'activité communautaire « Champelle »**

La Z.A.C. de Champelle a été créée par décision communautaire du 26 juin 2003. Située sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, elle couvre une superficie de près de 39ha en bordure de l'autoroute A4 et en prolongement d'une zone industrielle existante. Le projet prévoit notamment l'accueil d'activités industrielles, artisanales commerciales et de logistique.

Le public a pu prendre connaissance du dossier de création de la ZAC lors de permanences organisées en mairie de Sainte-Marie-aux-Chênes de 17 au 28 janvier 2005. Il n'y a eu ni remarque, ni visite en mairie. Le projet n'a donc pas rencontré d'avis défavorable.

La CCPOM a tiré le bilan de cette concertation en novembre 2006.

A ce stade des études, un schéma d'intention d'aménagement de la zone existe.

Le dossier de réalisation de la ZAC ne pourra être finalisé que lorsque la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes aura arrêté son projet de PLU.

Le dossier d'autorisation au titre du Code de l'environnement (loi sur l'eau) a été achevé en 2006.

## Les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de « Ramonville »

Il s'agit là de mettre en place les instruments d'urbanisme indispensables pour aboutir, dans les meilleures conditions, à la création de cette nouvelle zone de développement économique.

Les études préalables confiées à l'atelier d'urbanisme et de paysage « G.I.E. Espace » ont permis d'élaborer une esquisse sur les possibles fonctionnements et organisations de la zone.

Cette esquisse a servi de base à la procédure de « Zone d'Aménagement concerté Z.A.C. » qui a été mise en œuvre en 2003.

Ce parc, qui s'étend sur une superficie de près de 80ha entre l'actuelle RN52 et le projet de VR52, sera divisé en trois secteurs :

- ✚ au Nord, à la sortie de Rombas, un secteur destiné aux activités commerciales,
- ✚ au centre, un secteur réservé aux PME et PMI,
- ✚ au Sud, un secteur à la fois ludique (avec des activités sportives) et orienté vers des activités de services.

Lors de sa séance du 20 février 2003, le Conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre une procédure de « Z.A.C » pour l'aménagement de ce parc d'activités. Le dossier de création de la Z.A.C. a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 12 octobre 2004.

Ce dossier précise :

- ✚ le périmètre de la Z.A.C.,
- ✚ son mode de réalisation,
- ✚ le programme global des constructions,
- ✚ une étude d'impact de la zone sur son environnement.

La concertation a été organisée du 6 au 17 décembre 2004 inclus dans les Mairies de Rombas, Pierrevillers et Marange Silvange.



La CCPOM a tiré le bilan de cette concertation en Novembre 2006. Le projet n'a pas rencontré d'avis défavorable.

Le plan directeur d'aménagement de la zone et un projet de répartition des activités par secteur ont été finalisés en 2006.

## Les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de « Ramonville » (suite)

Les études concernant le dossier de réalisation et le dossier « loi sur l'eau » devront être menées conjointement aux études de la RN 52 et de la VR 52 (étude hydraulique pour déterminer la situation des bassins de rétention le long de la VR 52 par exemple).

Au préalable, suivant le tracé retenu pour la VR52, une modification du périmètre de la ZAC et donc du dossier de création pourrait s'avérer nécessaire (procédure de 4 à 6 mois).

En parallèle les études sur le PLU de Pierrevillers se sont poursuivies. Le projet de PLU est sur le point d'être arrêté. Néanmoins, la réalisation de la ZAC nécessitera de modifier le PLU de la commune (procédure de 4 à 6 mois) pour passer l'ensemble des terrains de la ZAC en zone d'urbanisation à court terme (la commune ayant fait le choix de fermer à l'urbanisation dans l'immédiat les terrains situés au sud de la ZAC (zone d'urbanisation sur le long terme)).

## L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale – S.Co.T

Cette compétence va permettre à la C.C.P.O.M. de participer à l'élaboration du S.Co.T. de l'agglomération messine pour laquelle un syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral du 20 octobre 2006 (modifié par arrêté du 24 janvier 2007).



Le schéma de cohérence territoriale :

- ✚ est un **document d'urbanisme** qui a été mis en place par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (Loi « SRU ») de décembre 2000, il vient remplacer les anciens Schémas Directeurs (SDAU),
- ✚ est un **document de planification stratégique intercommunale**, devant permettre, au niveau des agglomérations et des aires urbaines, de mettre en cohérences les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, d'environnement ....
- ✚ Est un document **s'imposant aux P.L.U.** (Plans locaux d'urbanisme), **P.L.H.** (Programme Local de l'Habitat), **P.D.U.** (Plan de déplacements urbains) et **S.D.C.** (Schéma de développement commercial) au nom du principe de compatibilité.

## L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale – S.Co.T (suite)

Le périmètre du syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine, qui correspond au périmètre du S.Co.T de l'agglomération messine fixé par arrêté préfectoral du 31 décembre 2002, comprend :

- ✚ 11 E.P.C.I. : la CA2M, la CC du Pays Orne Moselle, la CC du Sillon Mosellan, la CC de Maizières les Metz, la CC du Val de Moselle, la CC du Vernois, la CC du Haut Chemin, la CC de Rémilly et Environs, la CC du Val Saint-Pierre et des communes d'Accueil de l'Aéroport de Lorraine et la CC du Canton de Pange,
- ✚ et 1 commune isolée : Les Etangs.

La Communauté de communes du Pays Orne Moselle y est représentée par :

### ✚ 6 délégués titulaires

- M. FOURNIER
- M. VOLLE
- M. DROUIN
- M. BRUM
- M. DIEDRICH
- M. KLAMMERS

### ✚ 6 délégués suppléants

- M. CORRADI
- M. ZIMOCHE
- M. SERREDSZUM
- M. MATELIC
- M. HALTER
- M. ARGUELLO

Désignés par le Conseil communautaire du 16 juin 2006 (délibération n°2006-15).

## Le Projet de Territoire

Les commissions « Charte de développement » et « Aménagement de l'Espace », après avoir travaillé tout au long des années 2002 et 2003 à l'élaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, ont décidé de mener une réflexion à long terme sur le devenir de la Communauté de communes :

- ✚ Son évolution durant les 10 à 15 années à venir,
- ✚ Les actions qu'il serait intéressant de mener à l'échelle intercommunale,
- ✚ Les attentes des communes et les réponses qui pourraient leur être apportées.

Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'un « projet de territoire » qui a été validé par le Conseil communautaire, le 12 octobre 2005, sous la forme d'un « document-cadre » de l'action de la Communauté de communes à court, moyen et long terme.

Il s'agit là d'un véritable projet de développement cohérent et intégré à l'échelle de la Communauté de communes, fédérateur et prospectif et surtout qui traduit la stratégie à adopter pour donner un nouvel essor au territoire de la CCPOM.

Il a été élaboré autour de douze axes stratégiques qui résultent des enjeux et intentions identifiés par les élus communautaires.

L'ensemble de ces axes ne pouvant être mis œuvre immédiatement, certains nécessitant une extension des compétences de la Communauté de communes, un programme d'actions à court terme (2006/2008) a été élaboré et validé par le Conseil Communautaire le 16 février 2006. Ce document a permis d'amorcer la phase opérationnelle de ce projet de territoire dès 2006.

Pour permettre sa mise en œuvre un nouvel agent de développement a été recruté en novembre 2006, son travail est partagé en deux mi-temps : un premier portant sur l'identité communautaire par le biais de la communication, et un second plus ciblé sur le développement économique.

Il a donc pour mission :

- ✚ la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil des entreprises sur le territoire notamment en mettant en place un observatoire économique, en assurant la promotion des capacités économiques du territoire, en proposant des projets autour du développement économique,
- ✚ l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication en optimisant la communication envers la population et en initiant des partenariats avec les acteurs locaux (associations, syndicats,..) afin d'accroître la lisibilité de l'action de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et de créer un sentiment d'identité partagé.

## Le Projet de Territoire (suite)

### Etat d'avancement des programmes d'action à court terme (2006/2008)

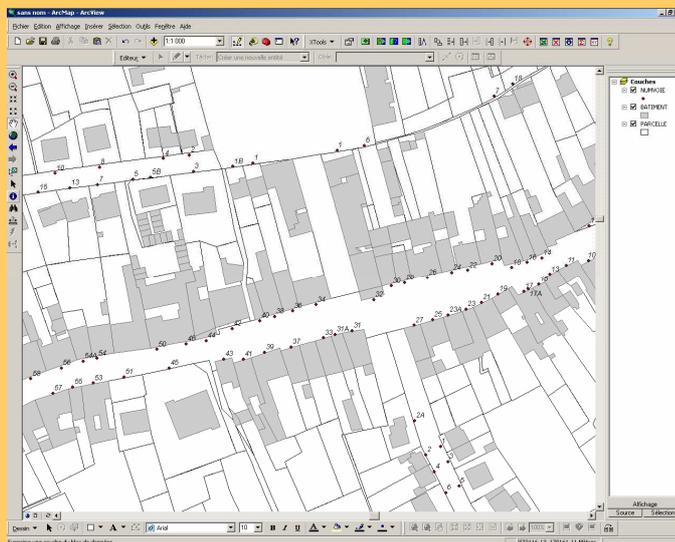
AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ETAT D'AVANCEMENT
Mettre en œuvre une stratégie d'accueil des entreprises sur le territoire	Mise en place d'un observatoire économique	<i>Un observatoire économique a été réalisé par l'agence d'urbanisme de l'agglomération messine (AGURAM), dans le cadre du partenariat qui a été reconduit par le Bureau communautaire du 13 mars 2006. Par ailleurs, un observatoire des zones d'activité est en cours d'élaboration.</i>
	Promouvoir les capacités économiques du territoire	
Mise en œuvre du PLH	OPAH	<i>La réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH a été confiée au CALM le 8 août 2006. Le comité de pilotage a été constitué en Bureau communautaire le 13 février 2006. Cette étude est achevée et les propositions retenues par le Comité de pilotage ont été validées par le Bureau communautaire du 26 février 2007 (voir p.47).</i>
	Ravalement de façades	<i>L'opération s'est poursuivie en 2006 (voir p. 43).</i>
	Etude pour la création d'aires d'accueil des gens du voyage	<i>Des propositions d'aménagement ont été faites pour le site de Rombas. Les autres communes concernées sont en phase de choix d'un emplacement (voir p.49).</i>
Valoriser l'environnement	Concevoir et mettre en place un plan paysage	<i>La réalisation d'un Plan Paysage a été confiée au bureau d'études ESPAYS le 13 mars 2006. A partir de juillet 2006, le bureau d'études a entamé un travail de diagnostic basé sur des visites sur sites, des rencontres avec les élus, du traitement statistiques d'informations paysagères. Trois réunions du comité de pilotage ont eu lieu et à partir de décembre 2006, des groupes de travail ont été créés afin de travailler par entités paysagères sur différentes thématiques paysagères (voir p.33).</i>
Favoriser l'identité communautaire	Labelliser certaines manifestations porteuses en termes d'images pour la CCPOM	<i>Des conventions de partenariats ont été passées avec des associations pour l'organisation d'un certain nombre de manifestations (voir p.50).</i>
	Favoriser la mise en réseau de l'offre culturelle : bibliothèque, médiathèque, école de musique,...	
	Valoriser et optimiser la communication vers la population à travers « Enjeux »	<i>Edition de l' « enjeux » n°7 début 2007</i>
Définir une politique en faveur des personnes âgées	Réaliser une étude de besoins en matière de services et d'hébergement pour personnes âgées et faciliter la mise en réseau	<i>Dans le cadre du suivi animation du PLH et pour approfondir l'axe V : produire des réponses adaptées aux besoins en logements spécifiques, le bureau d'étude Aceif. St travaille sur un approfondissement de cette problématique. Un document diagnostic a été élaboré et un programme d'actions devrait être rendu en 2007.</i>
Engager des actions de développement touristique	Réaliser et valoriser le projet Fil bleu de l'Orne	<i>Les travaux d'aménagement du Fil Bleu ont été achevés en 2006. Il reste la signalétique et la mise en lumière à réaliser en 2007. Par ailleurs, un guide autour de ce projet est en cours de rédaction (voir p.35).</i>
	Elaborer un diagnostic stratégique de développement touristique	

## Le Service d'Information géographique (S.I.G)

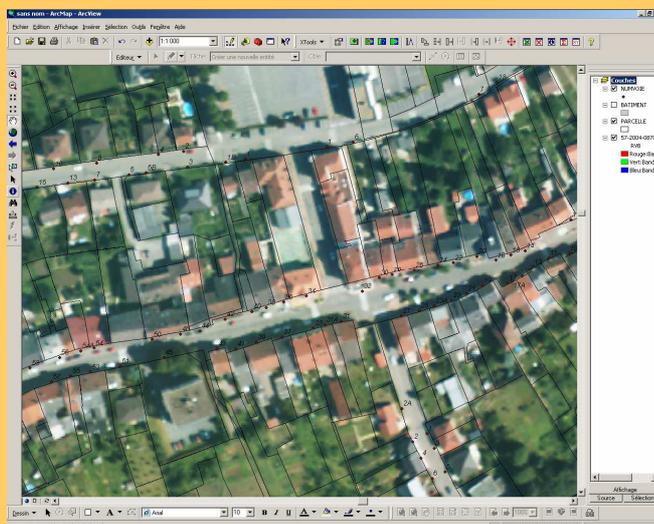
Afin de doter la CCPOM d'un outil complet et utile, le service SIG a essentiellement travaillé sur trois axes : l'acquisition et l'intégration de données au SIG intercommunal, l'acquisition de matériel nécessaire à la mission prévue et la mise à disposition de nouveaux services aux communes et à la CCPOM.

### Acquisition des données

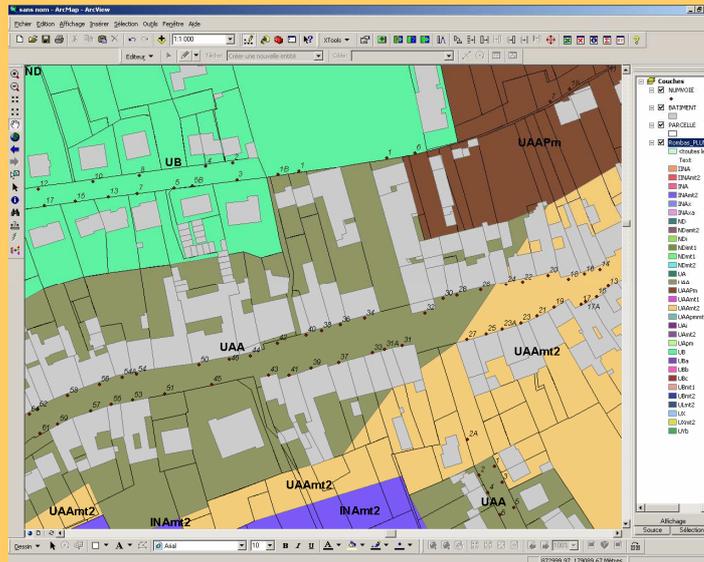
Suite à la convention tripartite signée en 2003 entre la Direction Générale des Impôts (DGI), le Conseil Général de la Moselle et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, le cadastre labellisé et la matrice cadastrale ont été livrés par la DGI et le CG57 à la CCPOM (matrice : décembre 2005 et cadastre cartographique : août 2006). Ces éléments ont été intégrés au SIG et permettent, notamment, au SIAU de travailler à partir de ces bases, et aux communes de consulter, via internet, leur cadastre et leur matrice cadastrale.



Parallèlement, des données cartographiques : photo aérienne et « Scan 25 » du territoire communautaire ont été achetées auprès de l'IGN pour un coût de 2 578.30€



Enfin, le marché avec la société Archifiles a été clôturé en octobre 2006 avec le rapatriement des PLU et POS sous format informatique (cartographie et textes). Ces documents ont été intégrés au SIG et sont en cours de validation auprès des différentes communes.



### **Acquisition de matériel**

Un traceur HP 4000 a été acheté à la société RMI en décembre 2006 pour un coût de 13707.06€. Il sert à la sortie de plans et de cartographies.

### **Nouveaux services pour les communes et la CCPOM**

Des documents cartographiques sont désormais à disposition des services soit par un accès à Intragéo – logiciel de consultation cartographique - soit par l'élaboration de cartes spécifiques à des demandes précises. Pour exemple, le service Logement possède désormais une cartographie évolutive de l'opération « ravalement de façades » sur l'ensemble du territoire, il est ainsi possible de constater visuellement les rues où l'opération est une réussite et celles où aucun dossier n'a été déposé. Le service Gestion des déchets possède quant à lui une cartographie spécifique reprenant les circuits de collecte, les points d'apports volontaires,...

Le logiciel Intragéo a été installé dans toutes les communes, il permet de consulter via un accès VPN sécurisé les données cadastrales (matrice et plan) et l'état d'avancement des dossiers instruits par le Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme. Un travail d'information et de conseil a été réalisé lors de l'installation de ces nouveaux outils dans les communes.



## Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U)

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Depuis cette date il procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme et au traitement des taxes d'urbanisme.

### Instruction des dossiers d'urbanisme

Le SIAU instruit cinq catégories de demandes d'autorisations d'urbanisme :

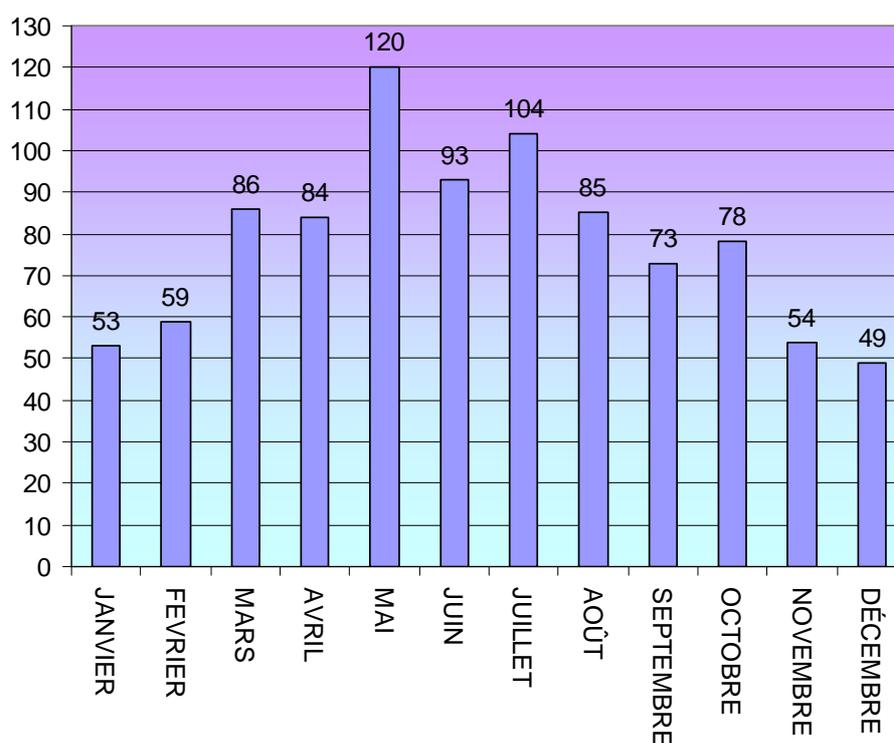
- le permis de construire,
- la déclaration de travaux,
- le certificat d'urbanisme,
- l'autorisation de lotir,
- le permis de démolir,

et délivre les certificats de conformité.

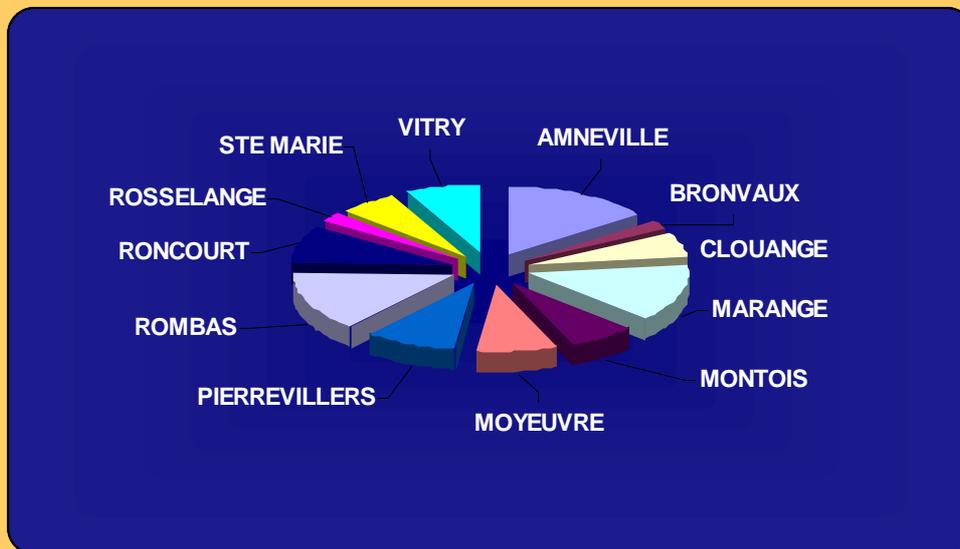
En 2006, 938 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été enregistrées par le service pour l'ensemble des 13 communes membres de la Communauté de communes du Pays Orne Moselle.

La répartition mensuelle de ces demandes toutes communes confondues, s'établit comme suit :

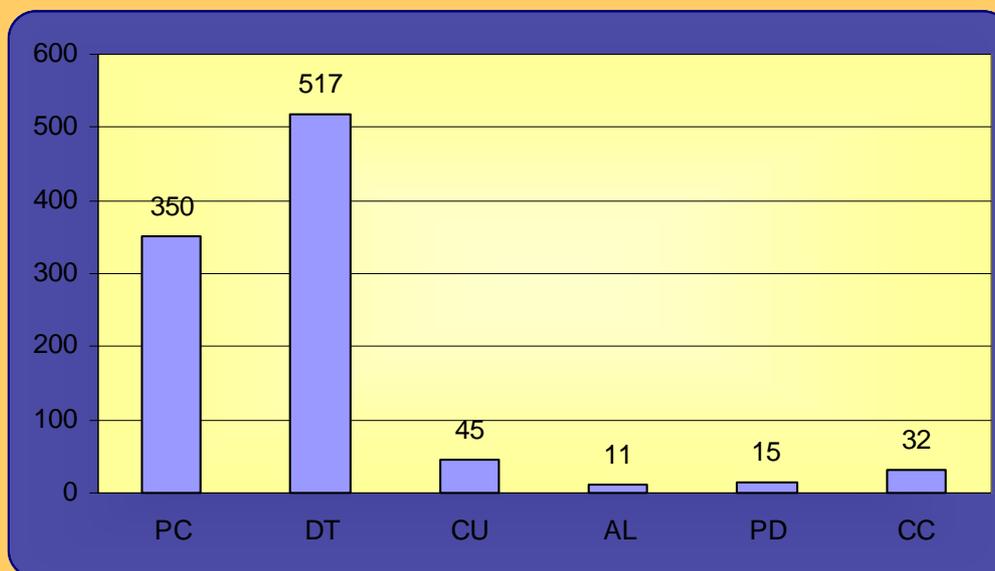
**RELEVÉ MENSUEL DES DEMANDES D'AUTORISATIONS  
D'URBANISME ENREGISTRÉES PAR LE SERVICE**



**REPARTITION DES DOSSIERS PAR COMMUNES**



**REPARTITION DES TYPES DE DOSSIERS**



**LEGENDE**

**PC** - Permis de construire  
**DT** - Déclaration de travaux  
**CU** - Certificat d'Urbanisme

**AL** - Autorisation de Lôtir  
**PD** - Permis de démolir  
**CC** - Certificat de conformité

**Etablissement de l'assiette des taxes d'urbanisme**

Le SIAU établit l'assiette de trois taxes et une redevance d'urbanisme au profit du Conseil général (département) et des communes membres :

- La taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) reversée au département,
- La taxe départementale pour le financement des dépenses des Conseils d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement (TDCAUE) reversée au département,
- La taxe locale d'équipement (TLE) reversée à chaque commune membre de la CCPOM,
- La redevance d'archéologie préventive (RAP).

A cet effet, le SIAU établit les avis de taxation de ces trois taxes, les transmet au Trésor public qui se charge de procéder à leur recouvrement et de les reverser respectivement au Conseil général pour la TDENS et la TDCAUE et aux communes pour la TLE.

En termes de gestion administrative et financière, cette activité correspond :

- Pour la TDENS : instruction de 322 dossiers représentant une masse financière globale de 31 321€ au profit du département,
- Pour la TDCAUE : instruction de 322 dossiers représentant une masse financière globale de 32 102 € au profit du département,
- Pour la TLE : instruction de 250 dossiers représentant une masse financière globale de 162 037 € au profit des communes membres de la CCPOM,
- Pour la RAP : instruction de 11 dossiers.

**Informations – Renseignements aux Communes membres et aux pétitionnaires**

Un accueil spécifique du public requérant des autorisations d'urbanisme relatives à des projets situés en zone PPRM (zone à risque minier) a été organisé au sein du service : 28 pétitionnaires ont ainsi bénéficié d'un accompagnement adapté dans la gestion urbanistique de leur projet.

## Partenariat avec l'AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'AGURAM, cet organisme a apporté son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines :

- ✚ Réalisation d'un observatoire de l'habitat,
- ✚ Réalisation d'un observatoire de l'Environnement,
- ✚ Réalisation d'un observatoire économique,
- ✚ Elaboration d'un diagnostic sur le réseau hydrographique secondaire de la C.C.P.O.M.,
- ✚ Participation au Comité de pilotage du Plan Paysage.

### 2.1.2 Le développement économique

*Ce bloc de compétences comprend :*

- ✚ la gestion, l'entretien et la commercialisation des zones d'activités économiques existantes,
- ✚ l'étude et la création de nouvelles zones d'activités intercommunales, toute nouvelle zone ou extension de zone existante, d'une superficie égale ou supérieure à 10 ha devenant automatiquement zone communautaire,
- ✚ l'aide aux entreprises, notamment par la mise à disposition de bâtiments relais ou d'accueil.

## OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2006

**Parc d'activités communautaires « Belle Fontaine »**

**Parc d'activités communautaires « Champelle »**

**Parc d'activités communautaires « Deux Rivières »**

**L'emploi sur les Parcs d'activités Communautaires**

**Taxe professionnelle de zone perçue sur les parcs d'activités communautaires**

La Communauté de Communes a poursuivi, en 2006, la politique volontariste engagée dès sa création qui a permis d'obtenir très rapidement des résultats :

- + tant en ce qui concerne les emplois créés,  
(Voir détail page 31)
- + que les ressources nouvelles qu'elle a apportées au budget communautaire  
(voir, page 31, « l'évolution du produit de la taxe professionnelle de zone »).

### Parc d'activités communautaires « Belle Fontaine »

#### + **Aménagement d'une voie de contournement dans le cadre du développement du « Secteur OUEST », pour un montant de 723.733,58€ TTC**

Ces travaux ont démarré le 24 juillet 2006 et sont en voie d'achèvement.

Ils ont été financés à hauteur de 20% de leur montant HT par le Département de la Moselle dans le cadre de la politique d'Aménagement et de Développement des Territoires mosellans.

#### + **Réalisation d'une voie nouvelle pour la desserte du « Secteur EST » pour un montant de 2.388.831,69€ TTC :**

Ces travaux ont démarré le 30 octobre 2006 et devraient être achevés dans le courant du second semestre 2007.

Ils ont été financés par le département de la Moselle :

- A hauteur de 20% de leur montant HT pour les travaux de VRD,
- Et à hauteur de 50% de leur montant pour les travaux d'aménagement paysagers.

## Parc d'activités communautaires « Belle Fontaine » (suite)

- + **Achèvement de la construction d'un Centre d'Accueil des Entreprises (dont les travaux avaient débutés en 2005) pour un montant de 1.543.104,86€ TTC**



↻ Le projet imaginé (plan) ↻

↻ Le projet réalisé ↻



Les travaux se sont achevés le 17 octobre 2006 pour le bâtiment proprement dit, et sont en voie d'achèvement pour les aménagements extérieurs.

Ils ont été financés à hauteur de :

- 305.000€ par le Département de la Moselle,
- Et 305.000€ par la Région Lorraine.

Ce bâtiment, d'une superficie totale de 1970m<sup>2</sup> (1750m<sup>2</sup> d'ateliers et 220m<sup>2</sup> de Bureaux), comporte six cellules dont trois ont déjà été mises en location au profit :

- De la Sté MULLER Assainissement (Travaux publics),
- De Monsieur FALVO (artisan),
- Et de Monsieur GALLO (vente et pose de carrelage).

## Parc d'activités communautaires « Belle Fontaine » (suite)

### **Achèvement de la construction des bâtiments « PARZYBUT » (Pays d'Orne Pneus), « WATRIN » (Le Fournil de la Vallée de l'Orne), et WESTFALEN**

#### *« Le Fournil de la vallée de l'Orne » (Watrin)*



Le projet imaginé (plan)



Le projet réalisé

### **Vente de terrain à la la S.C.I. « LA JONCQUIERE » (Sté MATCOFRANCE)**

#### **Passation de compromis de vente avec :**

- la Sté SECURITECH,
- la Sté « LE LISERET VERT – Arts des jardins » (entreprise de paysage - vente de piscines),
- la Sté BELFON (« AVS Carrelages »).
- la Sté SICAMO (« POINT VERT – LE JARDIN »).

#### **Opérations envisagées**

Seront construits prochainement les bâtiments des sociétés

- DORNIMMO (Super'U),
- AVS (Carrelages, Sanitaires, Parquets et Pierres naturelles)
- Et V'MONT PROMOTION (DEFI'MODE, CHAUSSEA et VISION'SANTE).

## Parc d'activités communautaires « Champelle »

- ✚ Poursuite de la procédure Z.A.C.
- ✚ Mise en œuvre des études préalables (dont étude « loi sur l'eau ») à l'extension des voiries,
- ✚ Négociation avec les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration de plans de prévention des risques miniers (P.P.R.M.)
- ✚ Travaux d'extension des VRD pour un montant de 2.867.922,30€ TTC

Ces travaux ont démarré le 27 octobre 2006 et devraient être achevés début 2008.  
Ils ont été financés par le Département de la Moselle à hauteur de 20% de leur montant.

- ✚ Cession d'un terrain à la Fournée Dorée pour l'extension de son activité sur cette unité de production

## Parc d'activités communautaires « Deux Rivières »

- ✚ Réfection des voiries et des trottoirs,
- ✚ Vente du bâtiment « SERILOR » en vue du transfert du magasin « LIDL » de Moyeuvre-Grande

## L'emploi sur les Parcs d'activités Communautaires

	Entreprise	Nombre de salariés
<b>PAC « Les deux rivières »</b>	Loroutil	9
	Vidor	40
	Casel	4
	Sécurilor	3
	Garage RAMA	5
	AB Serve	15
	MAT TP	6
	(Garage) Avenir Auto	7
	<b>TOTAL</b>	<b>89</b>
<b>PAC « Belle Fontaine »</b>	SOLSITEC	9
	JMJ	11
	Le Fournil de la Vallée de l'Orne	32
	Westfalen France	11
	Pays d'Orne Pneus	4
	FJ Multiservices	1
	SOLED	40
	<b>TOTAL</b>	<b>108</b>
<b>PAC « Champelle »</b>	La Fournée Dorée	163
	Gruau	28
	<b>TOTAL</b>	<b>191</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>388</b>

## Taxe professionnelle de zone perçue sur les parcs d'activités communautaires

2002	43 927 €
2003	57 744 €
2004	100 089 €
2005	140 288 €
<b>2006</b>	<b>309.726 €</b>

### ***2.1.3 La protection et la mise en valeur de l'environnement***

***Ce bloc de compétences comprend :***

-  la prise en compte des problèmes environnementaux,**
-  la maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagements paysagers,**
-  la prise en compte, en concertation avec l'O.N.F., de certains aménagements forestiers,**
-  les actions de lutte contre les pollutions.**

#### **OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2006**

##### **Le Plan Paysage**

##### **Accompagnement Paysager des grandes infrastructures routières**

##### **Aménagement des Berges de l'Orne**

##### **La Gestion des Pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par Pâturage Ovin**

##### **Opération « Nettoyons la Nature »**

##### **Partenariat pédagogiques et Participations**

##### **Le Plan Paysage**

## Le Plan Paysage

La prise de conscience en faveur du développement durable conduit les collectivités territoriales à orienter leurs politiques vers une meilleure prise en compte de l'environnement dans sa globalité : tri des déchets, protection de l'eau, de l'air et des sols, propreté, et enfin, paysage.

L'approche paysagère est, en effet, considérée, de nos jours comme une approche transversale pouvant être à l'origine d'une démarche de dialogue fédératrice et mobilisatrice entre différents acteurs de la vie communale ou intercommunale : population, associations, acteurs socioprofessionnels, techniciens, élus...

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de mener, en parfaite concordance avec les documents d'urbanisme, une étude paysagère sur l'ensemble du territoire communautaire.

Cette étude, qui prendra en compte l'ensemble des différentes données et composantes de notre territoire (bâti, infrastructures routières et autres réseaux, végétal...), pourra servir d'analyse patrimoniale et prospective en ce qui concerne l'impact du développement de notre territoire sur son environnement.

La nécessité d'une telle étude a d'ailleurs été mise en évidence dans le cadre de l'élaboration du P.L.H. dont le programme d'actions préconise la préservation de la qualité et de la complexité du paysage dans les projets de développement urbain (axe stratégique n° III).

Une expertise préalable, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et à l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine (AREL) a été réalisée en 2005.

Cette « expertise » a permis d'aboutir à des pistes d'ouverture et de réflexion sur le volet « Protection et Mise en valeur de l'environnement » par une prise de connaissance rapide du territoire et des projets qui y sont menés avec une vision extérieure.

A la suite de cette expertise, le Bureau communautaire a décidé de mettre en œuvre l'élaboration d'un plan paysage et de confier à cet effet cette mission au bureau d'études « ESPAYS » de Strasbourg.

## Le Plan Paysage (suite)

L'élaboration du plan paysage a été lancée de manière officielle par la première réunion du comité de pilotage le 25 septembre 2006.



Deux autres réunions se sont tenues en 2006 et ont eu pour objet la présentation d'un pré-diagnostic intercommunal. Ce dernier relatait la vision du bureau d'études sur le paysage de la CCPOM. Il a donc été la base d'échanges avec le comité de pilotage et les élus municipaux rencontrés en 2006.

Afin d'établir une concertation avec les acteurs du paysage pour enrichir ce diagnostic territorial et approfondir les enjeux paysagers, il a été décidé de constituer trois groupes de travail thématiques composés d'une personne désignée par chaque commune :

- groupe 1 : les acteurs qui exploitent le territoire (agriculteurs, sylviculteurs, arboriculteurs, mineurs...),
- groupe 2 : les acteurs qui ont une relation sensible avec le territoire (promeneurs, associations sportives ou de loisirs, écologistes, chasseurs...),
- groupe 3 : les acteurs qui s'intéressent à l'urbanisation et à l'Histoire du territoire (associations des fêtes, commerçants, industriels, écoles, historiens...).

Trois rencontres ont été prévues par entité paysagère avec chaque groupe de travail et ont débuté en décembre 2006 pour s'achever en mars 2007.

## Accompagnement Paysager des grandes infrastructures routières

Les Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes ont été amenés à définir l'intérêt communautaire pour un certain nombre de compétences exercées par la C.C.P.O.M.

Pour la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement », ont été déclarés d'intérêt communautaire :

- ✚ l'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières,
- ✚ la mise en valeur des principales entrées du territoire communautaires.

C'est ainsi qu'il a été décidé de procéder à l'aménagement des giratoires situés le long de la R.D.9 :

- ✚ pose de sculptures réalisées par un artiste régional,
- ✚ paysagement,
- ✚ mise en lumière,
- ✚ fontaines.

Les travaux, dont le coût s'est élevé à 363.228,04€TTC, ont été achevés fin 2006.

## Aménagement des Berges de l'Orne

La C.C.P.O.M. s'est engagée à accompagner l'E.P.F. Lorraine dans cette opération, notamment pour l'entretien des espaces verts et la réalisation de certains investissements.

Compte tenu de la défaillance des financements européens qui avaient été prévus dans le plan de financement initial, l'EPF n'a pu notifier aux entreprises que les tranches fermes correspondant au budget dont il disposait après le retrait des financements européens.

Lors de sa séance du 20 janvier 2005, le Comité Régional d'Aménagement du Territoire (C.R.A.T.) a décidé de réserver une enveloppe complémentaire, d'un montant de 1 145 776,62€ TTC, au titre de la politique régionale de traitement des espaces dégradés, qui a permis de financer quatre tranches conditionnelles, sous réserve que les deux communautés de communes, sur le territoire desquelles la promenade est aménagée (CCPOM et CCPO), prennent en charge les autres tranches conditionnelles.

L'E.P.F.L a donc proposé à la Communauté de communes du Pays Orne Moselle de prendre en charge plusieurs tranches conditionnelles (et la partie de la mission de maîtrise d'oeuvre qui s'y rattache), pour un montant total de 748 469,32 € TTC.

Les travaux ont démarré au printemps 2005.

En ce qui concerne les tranches conditionnelles réalisées sous maîtrise d'ouvrage CCPOM, les travaux portant sur les ouvrages d'art ont été achevés en décembre 2005 et les travaux d'aménagement de la piste proprement dite ont démarré en mars 2006.

## Aménagement des Berges de l'Orne (suite)

La totalité de ces travaux a été achevée en fin d'année 2006.



Les travaux de mise en lumière de la piste qui ont été réalisés sous la Maîtrise d'ouvrage de la C.C.P.O sont également achevés. La part de la C.C.P.O.M dans la réalisation de ces travaux s'est élevée à 190 633,74€ TTC.

Les travaux de mise en place de la signalétique, qui sont réalisés sous la Maîtrise d'ouvrage de la CCPOM, devraient être achevés dans le courant du deuxième semestre 2007.

La Communauté de communes a également pris en charge le doublement de la piste sur la rive droite de l'Orne entre Clouange et Rosselange, pour un coût de 190.578,71€ TTC.

## Le Diagnostic hydrographique du réseau secondaire de la CCPOM

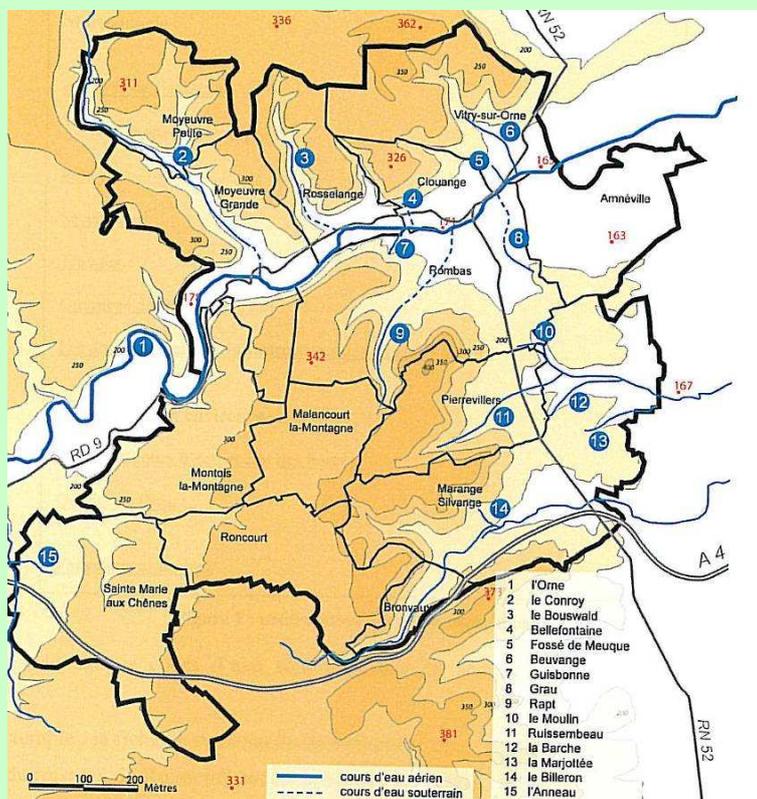
La CCPOM qui a conscience de l'enjeu et de l'importance de l'eau s'est engagée dès sa création dans un projet de valorisation et d'aménagement de cours d'eau au travers de l'opération « fil bleu de l'Orne ». Sur un linéaire de 23 km de Moineville à Clouange, une promenade a ainsi été créée le long de l'Orne.

La mise en valeur de ce patrimoine naturel passe également par une redécouverte du réseau hydrographique secondaire. Sous l'impulsion des élus en 2005, la Communauté de Communes a décidé d'engager une étude sur l'ensemble de ce réseau.

Un travail décomposé en deux parties a été identifié:

- ✚ Dans un premier temps : la réalisation d'un diagnostic reprenant une analyse fine, détaillée et complète du réseau hydrographique, du foncier (ruisseau et environnement proche), de l'existant (sous l'aspect technique et environnemental) et des fonctions et usages des ruisseaux repérés,
- ✚ Dans un second temps : la réalisation d'une étude d'aménagement du réseau secondaire qui, en s'appuyant sur le diagnostic, devra proposer à la CCPOM une stratégie d'aménagement d'ensemble et des propositions d'aménagement pour chacun des cours d'eau retenus.

La phase diagnostic a été réalisée dans sa totalité par l'AGURAM et l'étude d'aménagement sera lancée en 2007. Par ailleurs, en complément de ces différents travaux la CCPOM s'est engagée dans le suivi du projet prévu autour du Billeron dans le cadre du Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien du ruisseau du Billeron.



*Le réseau hydrographique de la CCPOM*

## La Gestion des Pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par Pâturage Ovin

Les pelouses calcaires sont d'origine anthropique et sont apparues en Lorraine avec le début de l'élevage vers la fin du cinquième millénaire avant notre ère. Les plus grands défrichements eurent lieu surtout au moyen-âge. Les milieux ouverts d'aujourd'hui sont les résultats de différents types d'agriculture en Lorraine. A la fin du XIXème siècle les modes de production étaient basés sur un assolement triennal : blé/avoine/jachère. Les jachères permettaient de nourrir les troupeaux. Ceci était propice à la diversification des pelouses calcaires. Malheureusement la baisse de la rentabilité de l'élevage ovin fit disparaître la plupart des troupeaux. Les pelouses calcaires sont donc laissées à l'abandon depuis le milieu du XXème siècle.

Aujourd'hui, une dynamique de revalorisation de ces sites est lancée pour sauvegarder une bio diversité remarquable sur la vallée.



Dans cette optique, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est engagée en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la commune de Fontoy dans un vaste programme de gestion et de préservation de ces pelouses calcaires par pâturage ovin.

Le pâturage ovin a été choisi pour de multiples raisons :

- ✚ il est tout d'abord un moyen naturel de gestion et considéré comme plus efficace que le fauchage,
- ✚ le pâturage extensif semble le plus favorable au maintien de la biodiversité voir à son amélioration,
- ✚ les ovins sont préconisés plutôt que les bovins pour l'entretien de pelouses diversifiées car leur mâchoire moins large permet une meilleure sélectivité liée à l'appétence de l'animal. Enfin les moutons peuvent se contenter de pâture pauvre comme c'est le cas des pelouses calcaires de la vallée de l'Orne.

Les communes concernées ont mis à disposition du Conservatoire des Sites Lorrains les terrains, ce dernier se charge d'organiser le pâturage des moutons répondant aux impératifs écologiques et techniques et de ce fait la gestion et le suivi des pelouses calcaires de la CCPOM. Les collectivités et leurs partenaires financiers prennent en charge les surcoûts liés au pâturage en secteur périurbain (débroussaillage préalable, clôtures,...) et d'accompagnement de cette agriculture qui devient ici jardinière de notre territoire.

2006 a vu les premiers moutons arriver sur les pelouses de la vallée de l'Orne, cinquante brebis ont pâturées tout au long de la période prévue en clôture électrique. Le pâturage s'est effectué du 17 mai au 19 juillet à Vitry sur orne, du 20 juillet au 7 septembre à Clouange et du 8 septembre au 29 septembre à Rosselange. Au vu des conclusions rendues par le Conservatoire des Sites Lorrains, le projet a été respecté malgré un effectif trop faible pour atteindre les objectifs zootechniques fixés pour 2006. En 2007 la troupe devrait être doublée afin de pouvoir pâturer plus et mieux.

L'accompagnement financier de cette opération globale est porté par l'AREL, la DIREN, la CAVF, la commune de Fontoy et la CCPOM. La Communauté de Communes a engagé 11 459.70€ pour soutenir cette action de sauvegarde d'une biodiversité locale.

## Opération « Nettoyons la Nature »

La Communauté de communes du Pays Orne Moselle a organisé en partenariat avec les communes de Bronvaux, Montois-la Montagne, Moyeuvre-Grande, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Mines et Vitry-sur-Orne, une opération de nettoyage de la nature le samedi 13 mai 2006.

Ce sont quelques 1400 élèves, accompagnés par des élus et des bénévoles qui y ont participé.

La communauté de communes du Pays Orne Moselle a distribué des casquettes et des stylos à l'ensemble des participants.

## Partenariat pédagogiques et Participations

Au cours de l'année 2006, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle s'est engagée dans des partenariats pédagogiques auprès du :

- ✚ Collège JUSTEMONT de Vitry-sur-Orne,
- ✚ Lycée d'enseignement professionnel Jouffroy D'ABBANS de Moyeuvre-Grande,
- ✚ Village Enfants SOS de Marange-Silvange.

Elle a également participé aux « RECYCLADES », manifestation qui s'est concrétisé par :

- ✚ Une journée portes-ouvertes au centre de tri LORVAL le 3 Juin 2006,



- ✚ Animation « 1,2,3...TRIONS » auprès d'un public d'environ 750 élèves sur l'ensemble de la semaine des « RECYCLADES »

## 2.1.4 La gestion, l'élimination et la valorisation des déchets

### Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ la collecte des déchets ménagers,
- ✚ la réalisation de déchèteries et de points tri.

### OPERATIONS MISES EN OEUVRE EN 2006

Les opérations réalisées en 2006 sont détaillées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères qui est annexé au présent rapport d'activités, conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (voir à partir de la page 57).

Il convient, néanmoins, de rappeler ici les faits marquants de l'année 2006, à savoir :

- ✚ L'achèvement des travaux de construction des nouvelles déchèteries de Moyeuve Grande et d'Amnéville Moulin-Neuf pour un coût total de 761.328,15€ TTC, financés à hauteur de 116.000€ par le Département de la Moselle et à hauteur de 28.680,00€ par l'Agence de l'eau.
- ✚ La mise en place de barrières de protection et de la vidéosurveillance sur le site des déchèteries, pour un coût de 23.905,44€ TTC,
- ✚ un nouvel appel d'offres pour le traitement des déchets ménagers.

## 2.1.5 La politique du logement

*Ce bloc de compétences comprend :*

-  l'élaboration et le suivi des programmes locaux de l'habitat pour l'espace communautaire.

### **OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2006**

**Le Plan Local de l'Habitat**

**Opération Ravalement de façades**

**L'observatoire de l'habitat – numéro 1**

**Diversification de l'offre de logements**

**L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

**Le Dispositif expérimental de traitement du logement insalubre et indécents**

**L'accueil des gens du voyage**

## Le Plan Local de l'Habitat

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat a été lancée courant 2004. Les actions engagées en 2004 et en 2005 ont été poursuivies et quelques nouvelles actions ont été entreprises durant cette année.

Il convient de noter que le PLH n'a été approuvé par le Préfet qu'en juin 2006.

En effet, du fait d'un contre temps organisationnel (dissolution du Comité Départemental de l'Habitat puis création du Comité Régional de l'Habitat) le Programme Local de l'habitat de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle n'avait pas pu être approuvé par le Préfet de Région dès son approbation par le Conseil Communautaire en 2003. Mais, après son examen à la seconde séance du Bureau du CRH qui s'est tenue en mars 2006, la Communauté de Communes a été informée en date du 15/06/2006 de l'approbation par le Préfet de Région de son PLH.

Désormais, la Communauté de Communes a six ans pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière de logement à l'échelle intercommunale à savoir : tendre vers un équilibre entre zone d'emploi et zone résidentielle dans le développement futur, maintenir voire augmenter la population, prendre en compte la qualité environnementale et urbaine comme des éléments fondamentaux des projets de développement futur et enfin assurer des conditions de logements décentes à toute la population.

Parallèlement, il est demandé à la Communauté de Communes de faire un bilan tri-annuel de son action favorisant la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.

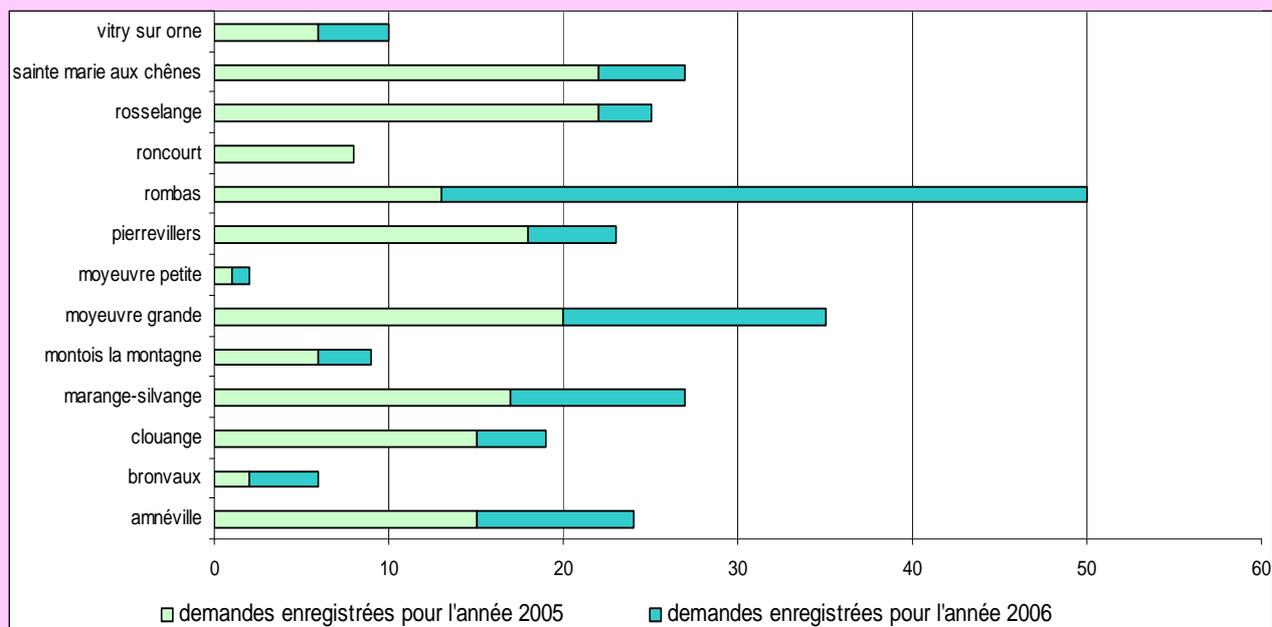
Enfin, les prélèvements dus à l'application l'article 55 de la loi SRU seront désormais reversés à la CCPOM et non plus au Fonds d'Aménagement Urbain comme c'était le cas jusqu'alors.

## Opération Ravalement de façades

Cette opération, prévue dans le programme d'actions du P.L.H., a été lancée dans sa phase opérationnelle en juin 2005.

Pour l'année 2006 :

- 99 nouvelles demandes de subventions ont été enregistrées,
- Parmi ces demandes, 65 ont pu être examinées par la Commission d'attribution après avoir été complétées,
- Enfin, 62 paiements de subventions ont été effectués au profit de propriétaires qui ont réalisé leurs travaux conformément au projet validé par la Commission d'attribution.



Les dossiers de demandes de subvention ayant reçu un avis favorable totalisent un coût de travaux de 621 865.27€ pour lesquels 117 568.35€ de subvention ont été accordés. Subventions qui sont octroyées pour 1/4 par la CCPOM, 1/4 par les communes membres et pour moitié par la Région Lorraine.

Le CALM suit et accompagne les propriétaires dans leurs démarches pour un coût de 200€ par dossier remis à la CCPOM.

## L'observatoire de l'habitat – numéro 1

Le Programme local de l'Habitat (axe stratégique n°1) préconisait la création d'un outil d'observation et de suivi.

Dans cette optique, il a été décidé de développer un observatoire de l'habitat en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine autour de différents thèmes qui permettent de mieux connaître le marché du logement et réaliser des études pour comprendre certains segments du marché.

Cet outil est très utile pour définir la politique du logement d'intérêt communautaire.

Le deuxième numéro de cet observatoire a été édité en 2006.

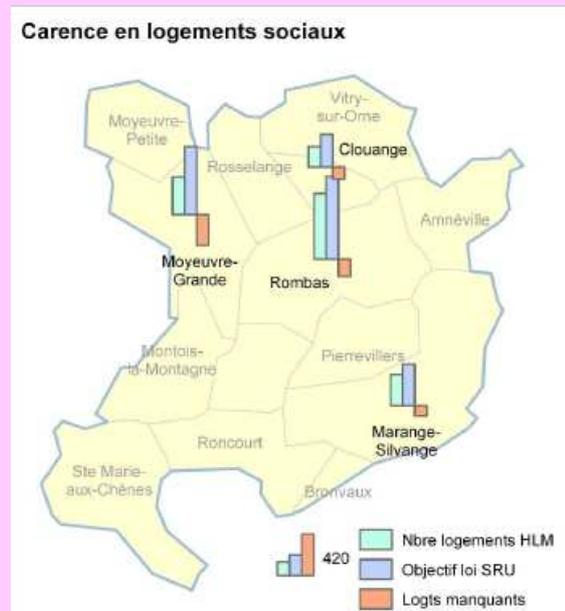
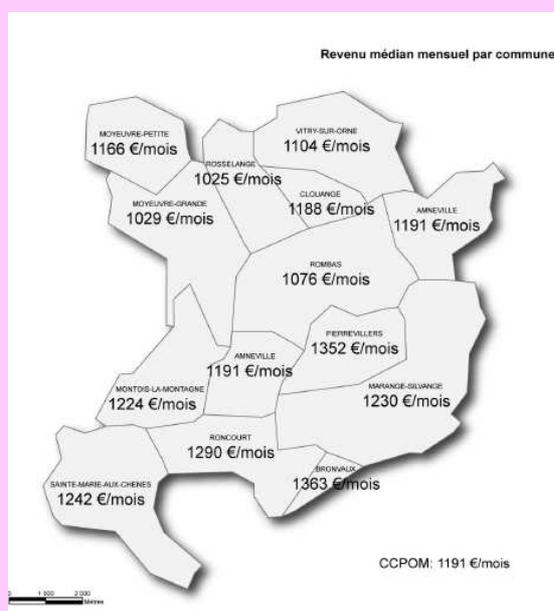
Outil de connaissance des marchés du logement, l'observatoire de l'habitat contribue tout d'abord à la définition de la politique locale de l'habitat. Il permet de doter la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle d'un dispositif permanent d'observation et de connaissance mettant en évidence les interactions entre territoires, soulignant les disparités et identifiant les forces et faiblesses des périmètres analysés. En cela, il pourra aider à l'émergence et à la consolidation de l'intercommunalité.

L'observatoire apporte aux élus et aux techniciens des éléments de cadrage réactualisés annuellement sur les différents segments du logement.

L'édition 2006 permet une mise à jour des éléments traités dans celui de l'an passé et des thématiques nouvelles sur de nouveaux segments tel que les disponibilités foncières.

Ce second numéro reprend donc huit grandes thématiques :

- ✚ la production et le marché du logement neuf
- ✚ le foncier
- ✚ le marché de l'ancien
- ✚ le locatif
- ✚ le parc social
- ✚ les réhabilitations
- ✚ les logements des populations spécifiques
- ✚ la demande



## Diversification de l'offre de logements

Le positionnement de la Communauté de communes du Pays de Orne Moselle en tant que pôle urbain fort et attractif, nécessite le maintien de la population par l'implantation, entre autres, d'une offre variée de logements.

C'est la raison pour laquelle la diversification de l'offre en logements sur le territoire intercommunal a fait l'objet d'un chapitre du P.L.H. (Axe 2).

Un débat a été lancé sur ce thème lors de la réunion du Bureau communautaire du 10 mai 2005.

A la suite de ce débat, une enquête a été effectuée auprès des communes membres afin de dresser un état des projets communaux en matière d'habitat social et des souhaits de chacune des communes.

Cette enquête a permis :

- ✚ de recenser le foncier disponible (municipal ou privé)
- ✚ définir les efforts consentis par les communes,
- ✚ définir les moyens à mettre en œuvre par la Communauté de communes pour accompagner les communes en vue de favoriser une mixité sociale de l'habitat.

L'élaboration d'un projet destiné à inciter les communes à augmenter la mixité de l'habitat à toutes les échelles possibles et à les accompagner dans leur démarche a débuté en 2005 et s'est poursuivi en 2006.

C'est ainsi que la Commission Logement et Cadre de vie s'est réunie le 9 octobre 2006 afin:

- ✚ 1° de travailler sur des moyens d'actions à mettre en œuvre
- ✚ 2° de fixer les objectifs à atteindre pour maintenir voire augmenter la population dans les communes de la CCPOM.

Un projet opérationnel a été élaboré à cet effet. Il se décline en quatre volets :

- ✚ Soutien technique dans le but d'accompagner les communes dans leurs projets de logements sociaux,
- ✚ Soutien financier pour accompagner les communes dans leurs projets permettant une mixité sociale plus grande sur leurs territoires en diminuant le coût d'acquisition et d'aménagement des terrains pour les opérateurs de logements sociaux,
- ✚ Volet d'information et de communication pour faire connaître les dispositifs existants et nouveaux,
- ✚ Positionnement de la CCPOM comme acteur de sa politique pour l'engager d'une manière plus opérationnelle dans sa volonté de mixité sociale et l'assoir dans sa position d'interlocuteur avec les bailleurs.

Partant du constat que, lors de l'enquête réalisée auprès des communes, deux thèmes sont apparus comme étant une préoccupation prioritaire, à savoir :

- ✚ **Une volonté de favoriser la mixité sociale dans toutes les communes,**
- ✚ **Un souhait que la CCPOM travaille sur une aide financière afin de favoriser la création de logements sociaux.**

## Diversification de l'offre de logements (suite)

La Commission « Logement » a proposé de porter dans un premier temps l'effort de la Communauté de communes sur le soutien financier qu'elle pourrait octroyer pour des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux.

Dans cette optique, la commission a travaillé sur un projet d'aide au surcoût foncier qui pourrait favoriser la mixité sociale en agissant sur les problèmes récurrents à l'ensemble du territoire à savoir la pénurie de foncier et la cherté de ce dernier pour les opérateurs de logements sociaux. Par ailleurs, cette aide pourrait être un levier dans le cadre du développement d'une politique de diversification de l'offre en logement et surtout permettre de répondre rapidement aux nouvelles « obligations » inhérentes à l'approbation du PLH.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2006, le bureau communautaire a acté le principe de la mise en œuvre de cette aide au surcoût foncier et a demandé à la commission de travailler à l'élaboration d'un règlement d'intervention partant des éléments présentés.

Une première action qui peut être mise en place:

### L'aide au surcoût foncier

#### **DANS QUEL BUT?**

Cette aide permet la prise en charge d'une part du surcoût foncier afin de favoriser la production de logements sociaux.

#### Comment?

Cette aide peut être considérée sur la charge foncière ou immobilière c'est-à-dire sur le prix et les frais d'acquisition du terrain ou de l'immeuble mais également le coût des sondages éventuels, les dépenses relatives aux travaux d'aménagement du terrain, la part du coût des fondations (selon la définition au JO du 20/06/1996), les surcoûts de construction résultant de l'adaptation de la structure ou du mode de construction de l'immeuble aux contraintes foncières du site, toutes taxes liées à la réalisation de l'opération.

#### Comment le surcoût est-il évalué?

Le surcoût est estimé dès lors que l'opération est concernée par un dépassement de la valeur de référence

Valeur foncière de référence (VFR) (en €/m <sup>2</sup> de Surface Utile)	Collectif Zone B*	Individuel Zone B*	Collectif Zone C*	Individuel Zone C*
Construction neuve	150€	210€	100€	130€
Acquisition amélioration	1150€	1150€	1000€	1000€

\* toutes les communes de la CCPOM sont en zone B exceptée la commune de Roncourt qui relève de la zone C

Si la charge foncière est supérieure à la VFR de l'opération multipliée par la surface utile de l'opération, il y a surcoût.

#### Comment l'aide au surcoût peut être organisé?

Démarches à mettre en œuvre par la CCPOM:

- Un règlement doit être élaboré
- Des modalités d'intervention doivent être définies
- Un budget doit être évalué

*Pour poursuivre le travail de la commission. Il est nécessaire d'obtenir un accord sur le principe de l'aide au surcoût foncier du Bureau Communautaire*

## L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Le Bureau Communautaire a, lors de sa réunion du 14 mars 2005, décidé, sur proposition de la commission « Logement et Cadre de vie », de lancer une étude pré-opérationnelle en vue de la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ce type d'opération, prévue dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (Action 3 de l'Axe stratégique IV), permet d'intervenir sur les logements privés et de répondre à un double enjeu :

- + améliorer l'image des villes
- + et améliorer le confort et la qualité des logements pour les locataires et certains propriétaires occupants.

L'O.P.A.H. envisagée sur l'ensemble du territoire de la CCPOM doit permettre d'agir sur le parc privé en ciblant différents objectifs:

- + Développer le parc locatif privé conventionné,
- + Améliorer le confort des logements,
- + Intervenir sur le parc locatif indécemment / insalubre.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) estime, par ailleurs, qu'en ce qui concerne le territoire intercommunal, la mise en œuvre d'une OPAH permettra également :

- + de créer de nouveaux logements dans de l'ancien (par le changement de destination de bâtiments (commerciaux, industriels,...),
- + de récupérer les logements vacants,
- + de gérer le problème des logements insalubres avec un réel accompagnement urbain et social dissocié du «simple» suivi - animation d'une OPAH pour pouvoir traiter au mieux le maximum de situations délicates.

Cette opération prendra également en compte des aspects liés au développement durable. Ce volet permettra de développer un habitat performant (durable, évolutif, économique et qui respecte l'environnement et son environnement) comme le préconise l'action 3 de l'axe stratégique IV du PLH.

Un marché a été passé avec le Comité d'Amélioration du Logement de la Moselle (C.A.L.M.) pour la réalisation de l'étude pré opérationnelle Son montant est de 23 560 € HT soit 28 177,76 € TTC.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'ANAH et du Département de la Moselle. Elles ont été accordées en décembre 2005 et janvier 2006.

L'ordre de service a donc pu être passé en janvier 2006.

Les conclusions de cette étude démontrent l'intérêt de mener une OPAH sur un territoire tel que celui de la CCPOM qui accueille une population de propriétaires à faibles ressources dans un parc ancien et dégradé et des logements locatifs vétustes et anciens. Cette étude met, par ailleurs, en évidence les objectifs prioritaires pour cette OPAH, à savoir :

1. La recherche du conventionnement
2. la lutte contre l'inconfort, l'indécence et l'insalubrité
3. la remise sur le marché de logements vacants et l'accompagnement des transformations d'usage
4. l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées
5. la promotion du développement durable

## L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (suite)

A la suite de la validation de ces priorités par le Comité de pilotage, le CALM a élaboré différents scénarii d'intervention. Le Comité de pilotage a retenu les propositions suivantes parmi les scénarii proposés :

✚ **La CCPOM accordera en complément de l'aide de l'ANAH, 5% d'aide supplémentaire pour les propriétaires bailleurs s'engageant dans un conventionnement « standard » de leur logement ce qui portera la subvention pour travaux à 60% du coût des travaux dans la limite des plafonds prévus par l'ANAH.**

→ En termes de résultats, pour 105 logements dont les travaux seront subventionnés il en coûtera 131 250.00€ sur trois ans soit **43 750.00 €/an** en permettant la création de 105 logements considérés comme sociaux sur le territoire intercommunal

✚ **La CCPOM accordera en complément de l'aide de l'ANAH, 5% d'aide supplémentaire pour les propriétaires occupants ayant des ressources inférieurs aux plafonds ANAH ce qui portera la subvention pour travaux à 25% (ou 40% si les ressources des personnes sont inférieures aux plafonds très sociaux) du coût des travaux dans la limite des plafonds prévus par l'ANAH.**

→ En termes de résultats, pour 240 propriétaires aidés dont les travaux seront subventionnés il en coûtera 156 000.00€ sur trois ans soit **52 000.00 €/an**

✚ **Afin d'aider en priorité les propriétaires occupants âgés de plus de 60 ans à réaliser des travaux dans leur logement, la CCPOM leur accordera en complément des aides standards (aide ANAH + 5% CCPOM) 5% d'aide supplémentaire ce qui portera la subvention pour travaux à 30% (ou 45% si les ressources des personnes sont inférieures aux plafonds très sociaux) du coût des travaux dans la limite des plafonds prévus par l'ANAH. (ANAH + 5% CCPOM + 5% CCPOM personnes âgées de plus de 60 ans)**

→ En termes de résultats, 1/3 des propriétaires occupants concernés ont plus de 60 ans de ce fait pour **80 propriétaires aidés** dont les travaux seront subventionnés il en coûtera 52 000.00€ sur trois ans soit **17 300.00 €/an**

✚ **Enfin, afin d'harmoniser les taux de subvention pour toutes les communes pour les propriétaires bailleurs, la CCPOM compensera le différentiel de 20% existant entre la zone B et la zone C dont seule fait partie Roncourt. Il en coûtera 15 000.00€ sur trois ans soit **5 000.00 €/an****

Lors de sa réunion en date du 26/02/2007, le Bureau Communautaire a validé à l'unanimité ces propositions en rappelant que le lancement d'une telle opération aura un impact financier important et qu'il faudra veiller à rester dans la limite des crédits prévus à cet effet. Par ailleurs, il est désormais nécessaire d'attendre la modification des statuts de l'intercommunalité et notamment la redéfinition de la compétence logement pour lancer opérationnellement l'OPAH intercommunale.

## Le Dispositif expérimental de traitement du logement insalubre et indécent



La CCPOM a participé au groupe de travail « habitat indigne » avec la DDE, la DDASS, la DRASS, la CAF, ... pour la rédaction de plaquettes informatives à l'intention des habitants (droits et devoirs de chacun en matière d'habitat) et à l'intention des élus (méthode de diagnostic, d'actions, de gestions des plaintes,...).

Ces documents ont pour objectifs de mieux identifier le rôle de chaque intervenant et d'appréhender les procédures à mettre en œuvre.

La CCPOM se positionne comme le relais des documentations éditées, notamment suite à ce groupe de travail, auprès des communes membres et notamment le guide à l'intention des élus. Ce dernier et des plaquettes destinées au grand public ont été envoyés aux communes membres en juin 2006.

## L'accueil des gens du voyage

La loi Besson du 31 mai 1990, fait obligation aux communes de plus de 5000 habitants d'aménager un terrain d'accueil pour les gens du voyage.

Sur notre territoire, les communes d'Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuve Grande et Rombas sont concernées par cette obligation.

Les objectifs d'accueil sur le périmètre de la CCPOM sont évalués à 80 places par la DDE et le Conseil Général de la Moselle :

- + Amnéville (30 places),
- + Moyeuve Grande (20 places),
- + Rombas (30 places),
- + la commune de Marange-Silvange s'est quant à elle associée à d'autres communes pour la réalisation d'une aire d'accueil.

Dans le cadre de sa compétence «aménagement de l'espace », la Communauté de communes doit réaliser l'étude pré-opérationnelle à la création d'emplacements réservés pour les gens du voyage, les communes soumises à l'obligation ayant, quant à elles, la compétence pour réaliser les travaux d'aménagement de terrains d'accueils.

La Communauté de Communes a mandaté un bureau d'études pour travailler sur cette problématique. Ce dernier a rendu un scénario d'aménagement d'une aire d'accueil sur un site proposé par la ville de Rombas. La même démarche sera effectuée pour les deux autres communes dès qu'elles auront proposé le site sur lequel elles souhaitent implanter cette aire d'accueil.

## 2.2 Actions transverses

### 2.2.1 Communication

#### OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2006

#### Soutien de la CCPOM aux manifestations

#### Enquête de notoriété

#### Convention avec LA POSTE pour la réalisation d'enveloppes pré-timbrées

#### Soutien de la CCPOM aux manifestations

Au cours de l'année 2006, la CCPOM a apporté son soutien à diverses manifestations locales :

- ✚ Tour de l'Avenir
- ✚ La Marche du Cœur à Roncourt
- ✚ Semi-marathon intercommunal de Vallée de l'Orne
- ✚ Open de Tennis d'Amnéville
- ✚ Les Estivales 2006 à Rombas
- ✚ La Fête de Bronvaux
- ✚ Marange Texas
- ✚ La fête de la Vigne à Marange, Silvange



Elle a également apporté son soutien à l'organisation du Circuit de Lorraine.

## Enquête de notoriété

La CCPOM a organisé une enquête de notoriété :

L'enquête a été réalisée auprès de 800 habitants du territoire communautaire, répartis par commune selon le poids démographique de chacune au sein de la communauté.



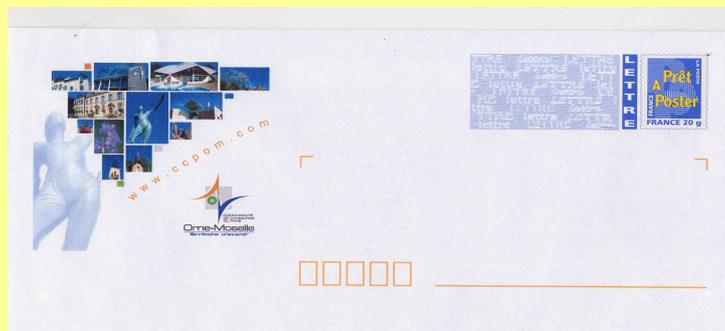
L'objectif était de :

- ✚ mesurer la notoriété de la CCPOM
- ✚ identifier les rôles que les habitants attribuent à la CCPOM
- ✚ évaluer la satisfaction des habitants vis-à-vis des actions menées par la CCPOM.

Les enseignements tirés des résultats de cette enquête ont permis d'adapter les opérations de communication afin d'atteindre les cibles de manière plus satisfaisante.

## Convention avec LA POSTE pour la réalisation d'enveloppes pré-timbrées

La CCPOM a signé une convention avec la Poste pour l'édition d'enveloppes pré-timbrées à l'effigie de la CCPOM et des huit communes ayant souhaité participer à l'opération (Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuvre-Petite, Pierrevillers, Rombas et Roncourt).



Ces enveloppes sont utilisées par les mairies de ces communes pour leurs correspondances et par la CCPOM dans le cadre d'opération de communication spécifique à l'activité de la CCPOM.

Elles ont également été mises en vente dans certains bureaux de Poste du territoire communautaire afin que les habitants puissent se les procurer et les utiliser pour leurs courriers.

## 2.2.2 Finances

### LA STRUCTURE DES COMPTES 2006

Le Budget 2006 a été adopté le 29 mars 2006 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 16 juin 2006 et Décision modificative n° 2 adoptée le 30 novembre 2006).

La présentation synthétique des comptes pour 2006 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire :

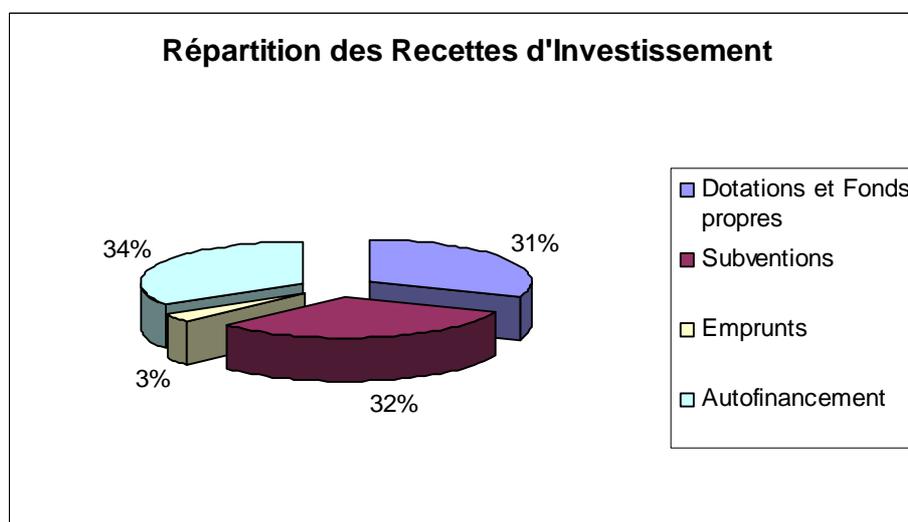
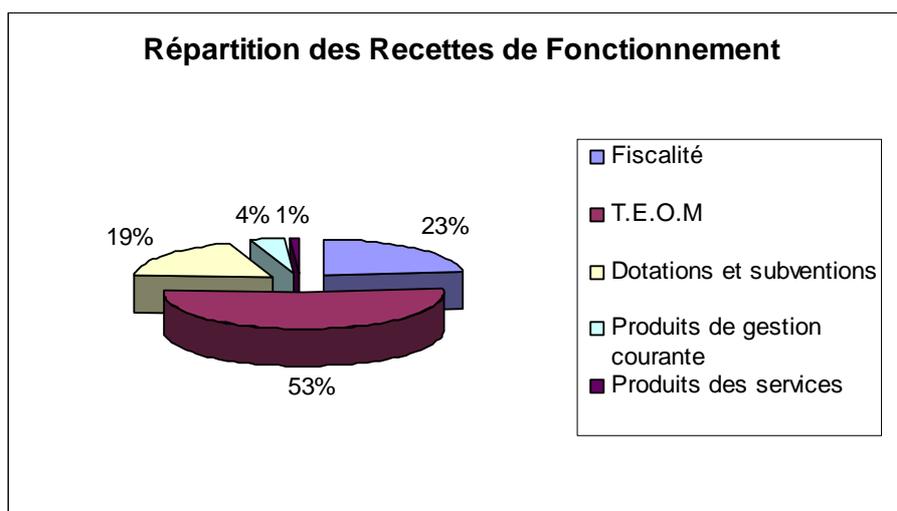
Les <u>recettes réelles</u> réalisées au titre de l'exercice 2006 se sont élevées à 8 349 K€.		
Elles se répartissent entre :		
	K€	%
Recettes de Fonctionnement	6 917	82.85
Recettes d'investissement	1 432	17.15
Dont Recettes définitives	1 432	
Emprunts souscrits	0	

Les <u>dépenses réelles</u> réalisées au titre de l'exercice 2006 se sont élevées à 10 547 K€.		
Elles se répartissent entre :		
	K€	%
Dépenses de Fonctionnement	5 903	55.97
dont dépenses de gestion	5 799	
dont intérêts de la dette	104	
Dépenses d'Investissement	4 644	44.03
dont Dépenses définitives	4 534	
Remboursement de la dette	110	

### LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

**Les recettes réelles** (hors emprunts) de la Communauté de Communes **proviennent** :

- **des contribuables** locaux, par le biais du produit :
  - des quatre impôts directs locaux :taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle,
  - de la taxe professionnelle de zone
  - de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **de l'Etat**, au titre :
  - de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
  - des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.
- **D'entités diverses** :
  - Union Européenne,
  - Autres collectivités : Département, Région,



En 2006, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 605 924 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (3 330 686 €), ont participé pour 76,26 % (85 % en 2001, 80 % en 2002, 78,5 % en 2003, 75,61 % en 2004 et 76,03% en 2005) aux recettes de fonctionnement (6 915 609 € hors produits exceptionnels).

Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2006 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

	Taux C.C.P.O.M. 2006	Taux E.P.C.I. à fiscalité additionnelle
Taxe d'habitation	0,848 %	2,42 %
Taxe Foncier bâti	0,961 %	3,67 %
Taxe Foncier non bâti	4,72 %	9,47 %
Taxe Professionnelle	0,841 %	2,58 %

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

**En 2006, son produit s'est élevé à 3 668 525 € soit 53.03 % (60 % en 2001, 57% en 2002, 56.44 % en 2003, 54,04 % en 2004 et 52,92% en 2005) des recettes de fonctionnement.**

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 707 935 € et représente 10,23% des recettes de fonctionnement (13 % en 2002, 14.28 % en 2003, 12,76 % en 2004 et 11,25 % en 2005).

## LES DEPENSES

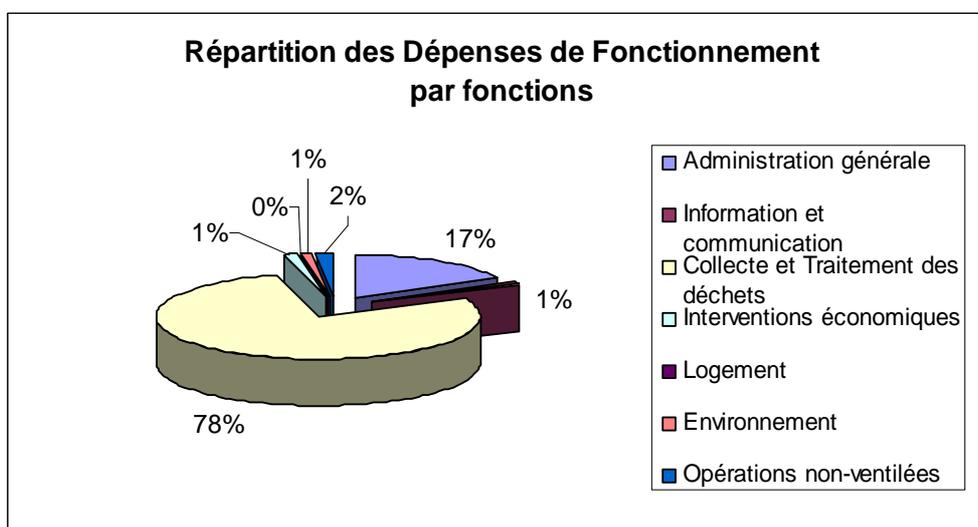
Hors remboursement de la dette, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2006, à **10 547 418 €**.

Elles sont constituées :

- des dépenses de fonctionnement pour **5 903 199 €**
- des dépenses d'investissement pour **4 644 219 €**.

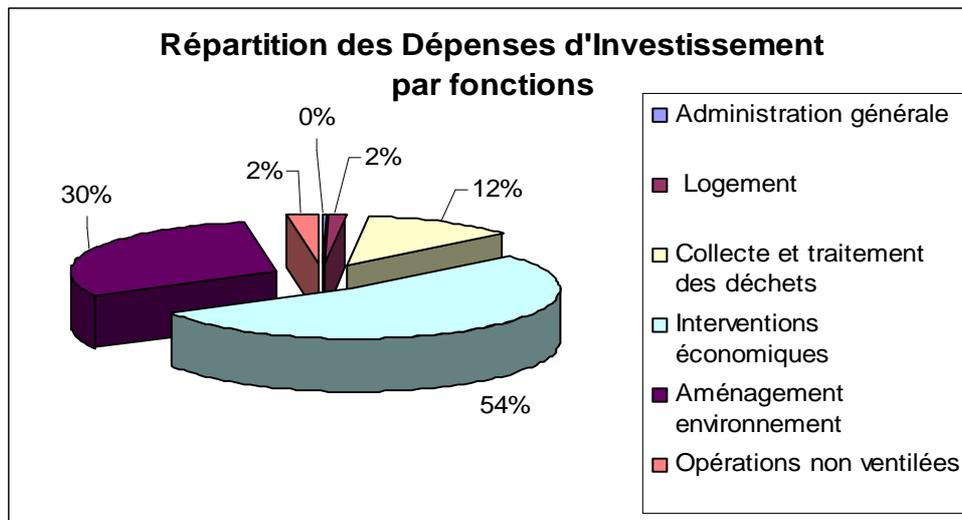
### Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Administration générale	1 019 671 €
- Information et communication	62 723 €
- Collecte et traitement des déchets	4 581 537 €
- Interventions économiques	78 856 €
- Logement	-544 €
- Environnement	57 437 €
- Opérations non ventilées	103 519 €



**Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :**

- Administration générale	9 808 €
- Logement	73 307 €
- Collecte et traitement des déchets	546 312 €
- Interventions économiques	2 488 950 €
- Aménagement environnement	1 415 972 €
- Opérations non ventilées	109 870 €



**Les charges financières** (intérêts de la dette) s'élèvent à 103 516,07 €

**Le remboursement du capital de la dette** s'élève à 109 870,21 €



## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

### ***1 Les indicateurs techniques***

#### ***1.1 La collecte des déchets***

##### 1.1.1- L'organisation de la collecte des ordures ménagères

Le nombre d'habitants desservis en porte à porte est de 52 792.

<b>COMMUNES</b>	<b>Nombre d'habitants</b>
AMNEVILLE	9 314
BRONVAUX	595
CLOUANGE	3 643
MARANGE SILVANGE	5 402
MONTOIS LA MONTAGNE	2 616
MOYEUVE GRANDE	8 994
MOYEUVE PETITE	560
PIERREVILLERS	1 346
ROMBAS	10 743
RONCOURT	818
ROSSELANGE	3 101
SAINTE MARIE AUX CHENES	3 328
VITRY SUR ORNE	2 332
<b>TOTAL</b>	<b>52 792</b>

**Le service est assuré par la Société SITA qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2003.**

Le contrat en cours, d'une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 31 octobre 2008.

## Description du service

Depuis la généralisation de la collecte sélective à l'ensemble du territoire communautaire, la collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres-villes).

### Les moyens matériels :

- Bennes de 26 tonnes
- châssis Renault Premium
- benne SEMAT, lève conteneurs automatiques

### Les moyens humains

- 4 chauffeurs
- 1 chauffeur ripeur
- 7 ripeurs

### Les tonnages collectés

O.M.		Encombrants		Total	
tonnages	Kg/an/hab	tonnages	Kg/an/hab	tonnages	Kg/an/hab
15 940,62	301,95	94,84	1,80	16 035,46	303,75
<i>(15 407,95)</i>	<i>(291,86)</i>	<i>(111,84)</i>	<i>(2,12)</i>	<i>(15 519,79)</i>	<i>(293,98)</i>
<i>(15 387,81)</i>	<i>(291,48)</i>	<i>(121,89)</i>	<i>(2,31)</i>	<i>(15 509,70)</i>	<i>(293,79)</i>

*Entre parenthèses : 2005*

*Entre parenthèses : 2004*

### Les unités d'œuvres en 2006

- ✚ km de service : 98 245
- ✚ marche-arrières : 256
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 68 732 litres
- ✚ heures de service : 7 464

### La sécurité

En 2006, onze accidents du travail dont quatre avec arrêt (soit un total de 78 jours d'arrêt)

#### 1.1.2 - L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire.

##### *1.1.2.1 La collecte sélective en porte à porte*

#### Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée en caissettes pour les 13 communes.

Le service est assuré par la Société VIDOR qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2003.

Le contrat en cours, d'une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 31/10/ 2008.



Différents types de matériaux sont collectés :

- ✚ Le papier,
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages : plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes.

Les moyens matériels :

- ✚ 6 bennes de type « LEGRAS », châssis VOLVO
- ✚ 1 benne de type « LABRY », châssis RENAULT.

Les moyens humains

- ✚ 8 chauffeurs
- ✚ 6,5 Ripeurs (3,5 salariés, 1 intérimaire et 2 fonctionnaires détachés)

Les tonnages collectés

Verre	J.R.M.	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
1 485,02	1 263,18	303,02	503,91	3 555,13	67,34
<i>(1 503,82)</i>	<i>(1 282,41)</i>	<i>(355,40)</i>	<i>(508,81)</i>	<i>(3 650,44)</i>	<i>(69,15)</i>
<i>(1 445,81)</i>	<i>(1 290,27)</i>	<i>(375,13)</i>	<i>(504,81)</i>	<i>(3 616,02)</i>	<i>(68,50)</i>

*Entre parenthèses : 2005*

*Entre parenthèses : 2004*

## Les unités d'œuvre en 2006

-  Km de service : 89 088
-  Gas-oil utilisé : 48 356 litres

### ***1.1.2.2 L'apport volontaire***

#### Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères, la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE SILVANGE, MOYEUUVRE GRANDE et SAINTE MARIE AUX CHENES.

Le marché passé avec la Société BARISIEN pour la gestion et l'exploitation de ces déchèteries arrivant à son terme au 31 octobre 2005, un nouvel appel d'offres a été lancé comprenant deux lots respectivement attribués :

-  A la société BARISIEN pour le lot n° 1 - Gestion et Exploitation des déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuivre-Grande et Sainte Marie aux Chênes,
-  A la société VIDOR pour le lot n° 2 - Gestion et Exploitation de la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf.

<b>DECHETTERIE D'AMNEVILLE « MOULIN NEUF »</b>
--

#### Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de ROMBAS, au lieudit « Moulin Neuf ».

Jusqu'au 11 mars 2006, elle était aménagée sommairement sur une plate-forme gravillonnée et clôturée. Depuis le 12 mars 2006, elle a été transférée sur le nouveau site qui a été aménagé au pied du Pont de Vitry.

Son fonctionnement est assuré par la Société VIDOR depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005.

#### Equipement jusqu'au 11/03/2006

Raccordée aux réseaux électriques, cette déchèterie est équipée de bennes déposées à même le sol pour recevoir les différents déchets :

- 1 benne de 30 m<sup>2</sup> pour les cartons
- 1 benne de 25 m<sup>3</sup> pour les pneus
- 11 bennes de 15 m<sup>3</sup>
  - 6 bennes de tout venant

- 2 bennes à ferraille
  - 3 bennes à végétaux
  - 2 bennes de 9 m<sup>3</sup> : gravats
  - 1 conteneur fermé pour les bidons de peinture vides
  - 1 conteneur fermé pour les bidons d'huile vides
  - 1 conteneur à huiles de vidange
  - 3 conteneurs de batteries V.L.
  - 1 conteneur à piles (fûts)
  - 1 conteneur à huile végétale (fût de 200 litres).
- Elle dispose par ailleurs d'un local gardien.

Equipement à partir du 12/03/2006

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION
Bennes de 18m <sup>3</sup>	18	4 pour les déchets verts
		4 Tout venant
		3 Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
		2 pour la ferraille
		2 Pour les pneus
		2 Réserve
		1 Pour les cartons (benne couverte)
Bennes de 8 m <sup>3</sup>	3	pour les gravats
Benne de 15 m <sup>3</sup> couverte	1	pour les bidons vides
Borne	1	pour l'huile de moteur
Borne	1	pour l'huile végétale
Fûts	Plusieurs	pour récupération des piles

### Fonctionnement

Dans le cadre des nouveaux marchés, de l'harmonisation des horaires des quatre déchèteries et de la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été, ils ont été établis comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005

 ORNE-MOSELLE Communauté de Communes	HIVER	ETE
	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre
<b>LUNDI</b>	14H00-16H00	14H00-18H00
<b>MARDI</b>	14H00-16H00	14H00-18H00
<b>MERCREDI</b>	9H30-12H00	9H30-12H00
<b>JEUDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
<b>VENDREDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
<b>SAMEDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

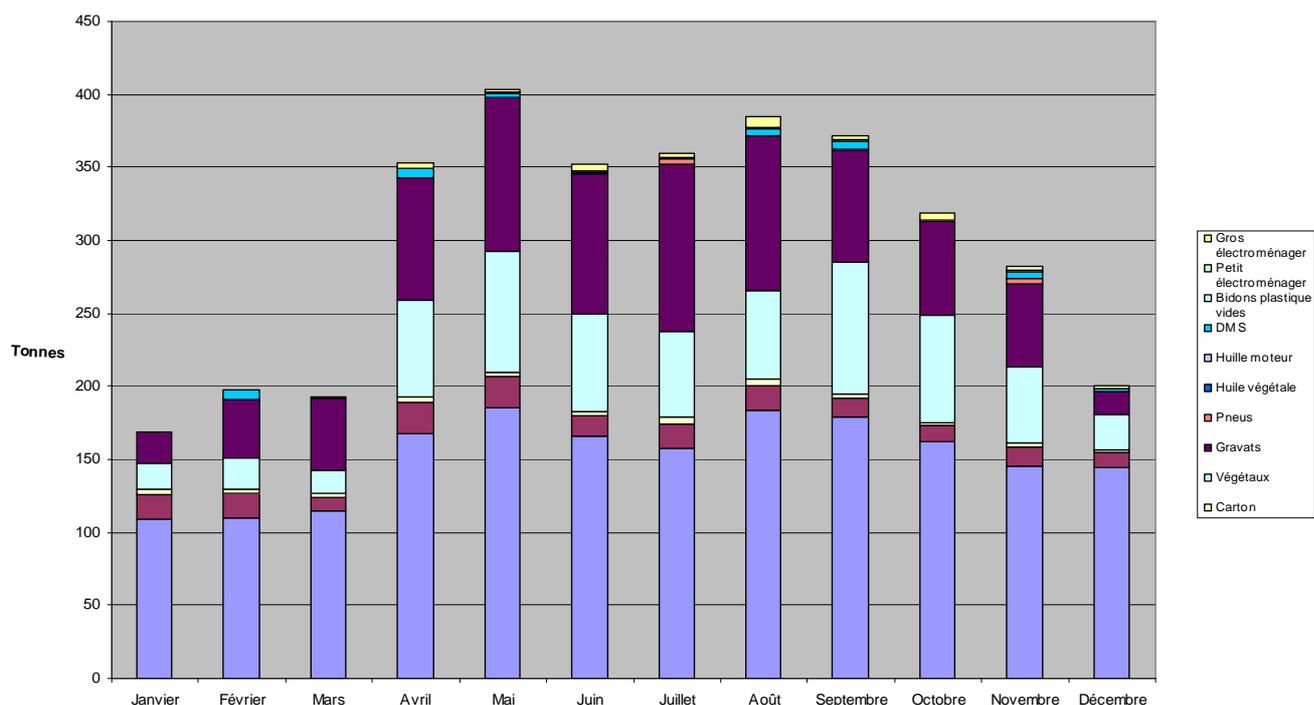
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

### Tonnages collectés en 2006

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tout Venant	524,07	749,17	1 508,84	1 427,09	1 671,96	1 825,19
Végétaux	193,55	230,75	515,30	546,95	509,75	629,74
Gravats	332,14	436,30	827,80	817,02	864,70	829,74
Huile moteur	3,69	3,37	10,38	12,42	11,43	0
Huile végétale		1,04	3,66	1,60	1,41	1,86
Pneus	1,96	15,84	18,50	15,10	7,98	7,4
Ferraille	9,74	168,26	266,30	238,13	230,89	181,93
Carton	0,00	12,04	23,40	35,87	36,21	35,66
Déchets Ménagers Spéciaux	0,00	0,00	20,15	21,83	22,77	35,73
Bidons vides	0,00	0,00	5,20	4,74	3,52	5,16
Petit électroménager						0
Gros électroménagers						33,75
<b>TOTAL</b>	<b>1 065,15</b>	<b>1 616,77</b>	<b>3 199,53</b>	<b>3 120,75</b>	<b>3 360,62</b>	<b>3 586,16</b>

Evolution des tonnages par déchets - Année 2006



## Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais.

Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS.

## L'accueil des Professionnel à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

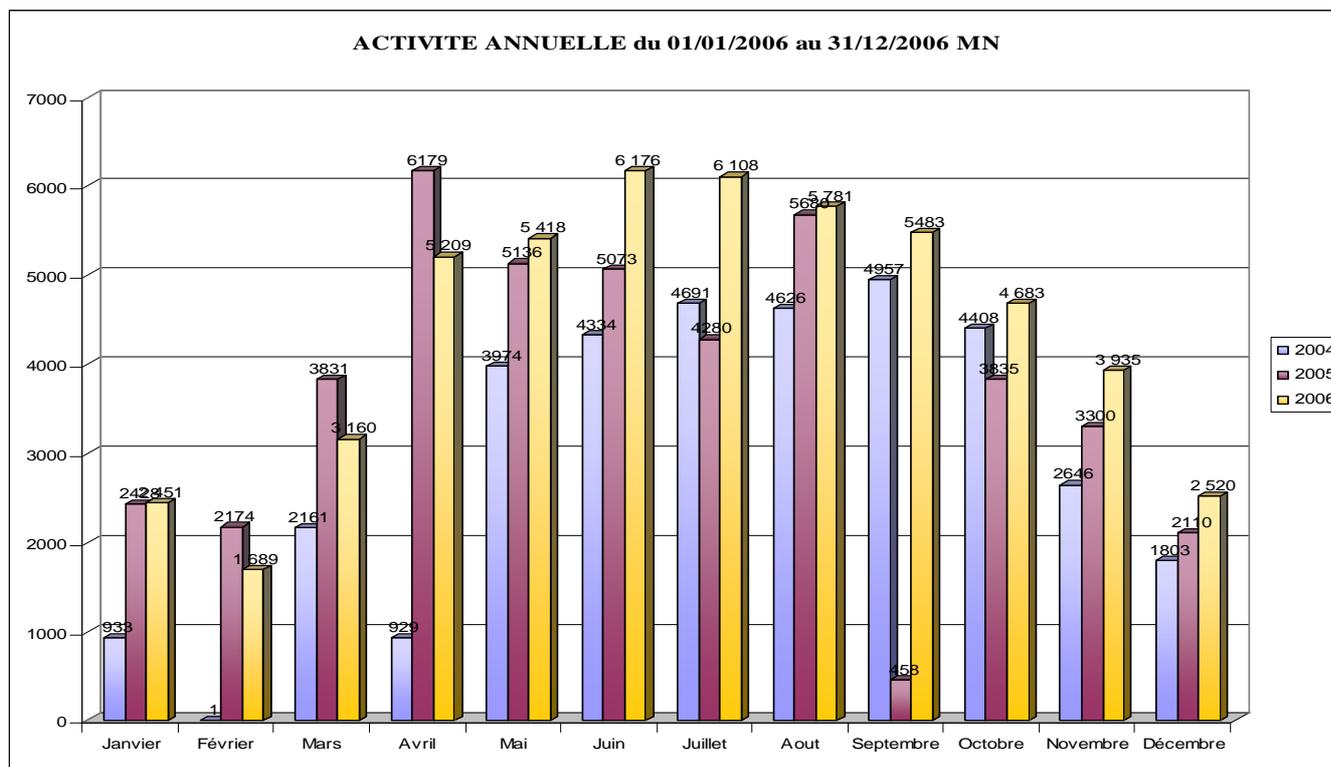
Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€ le ticket
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€ le ticket.

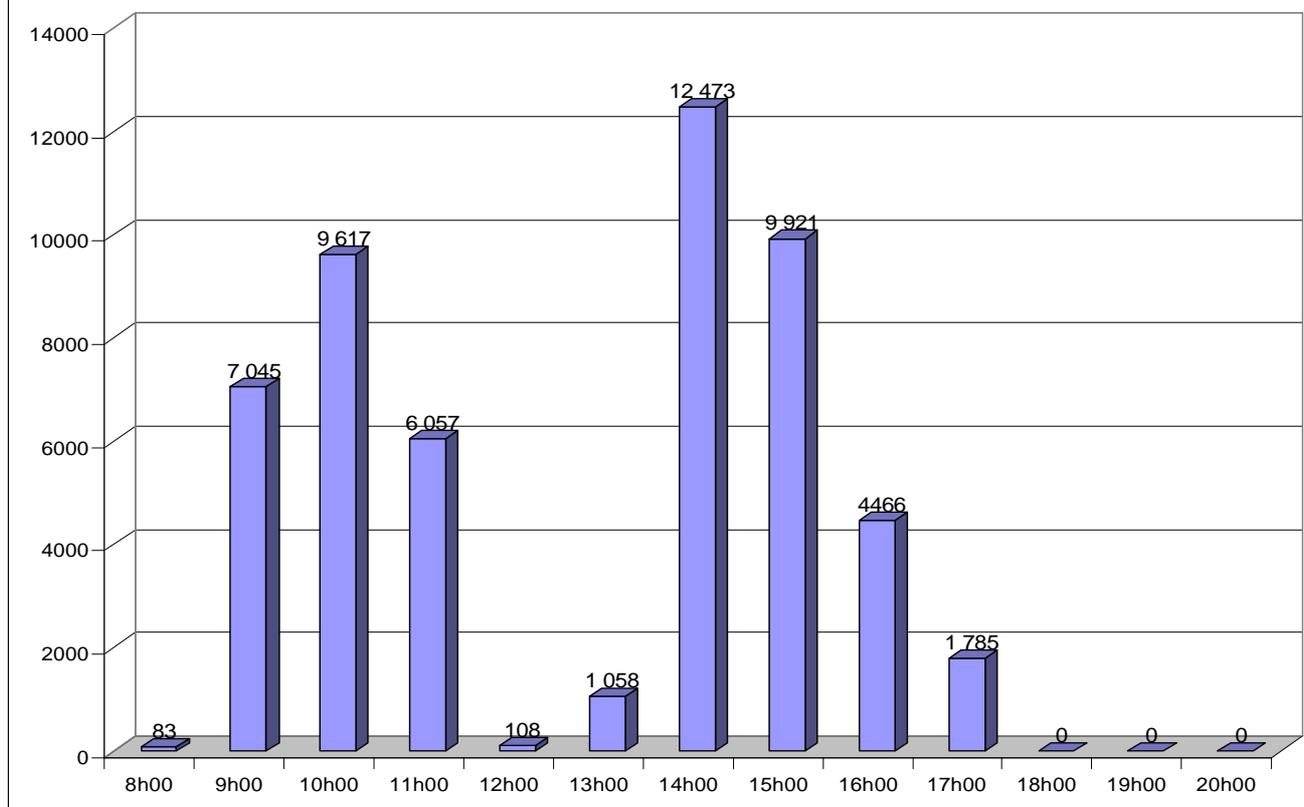
Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2006.

Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf (du 1<sup>er</sup> juin 2006 au 31 décembre 2006) :

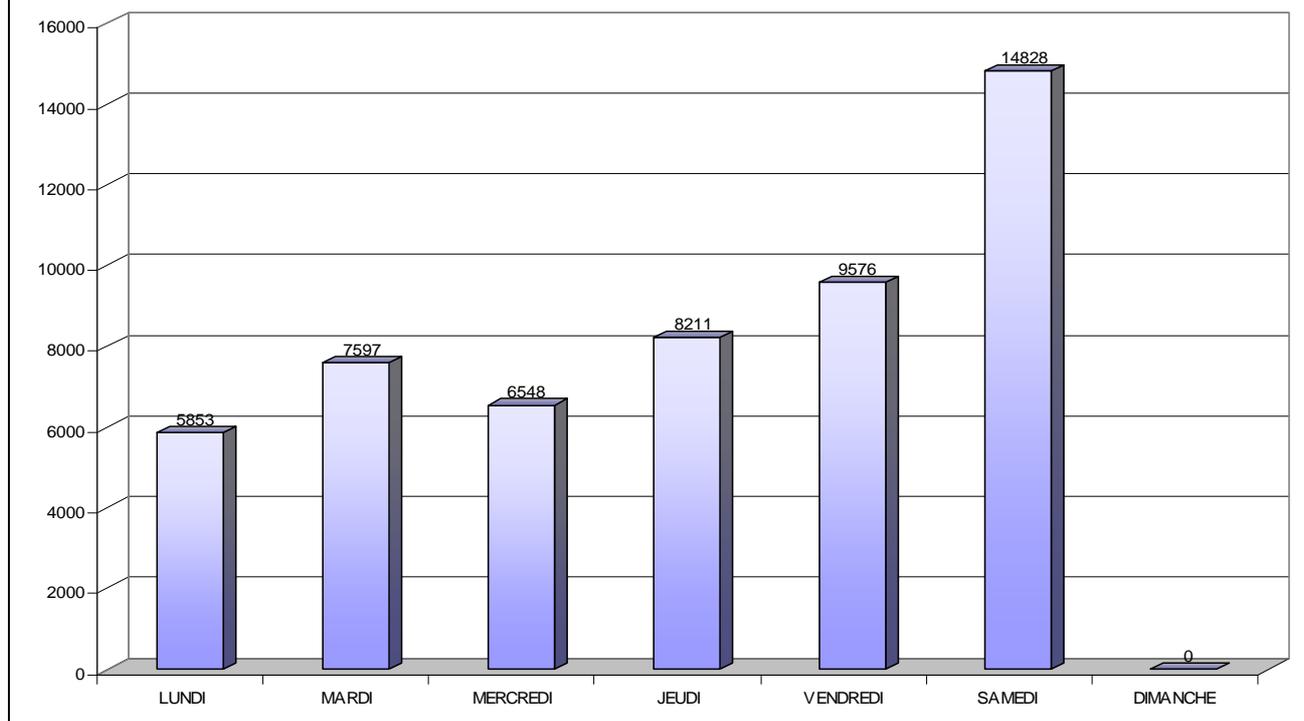
Type de carnet	Quantité vendue	Total
Carnet catégorie 1	2	200 €
Carnet catégorie 2	19	3 325 €
<b>Total général</b>		<b>3 525 €</b>

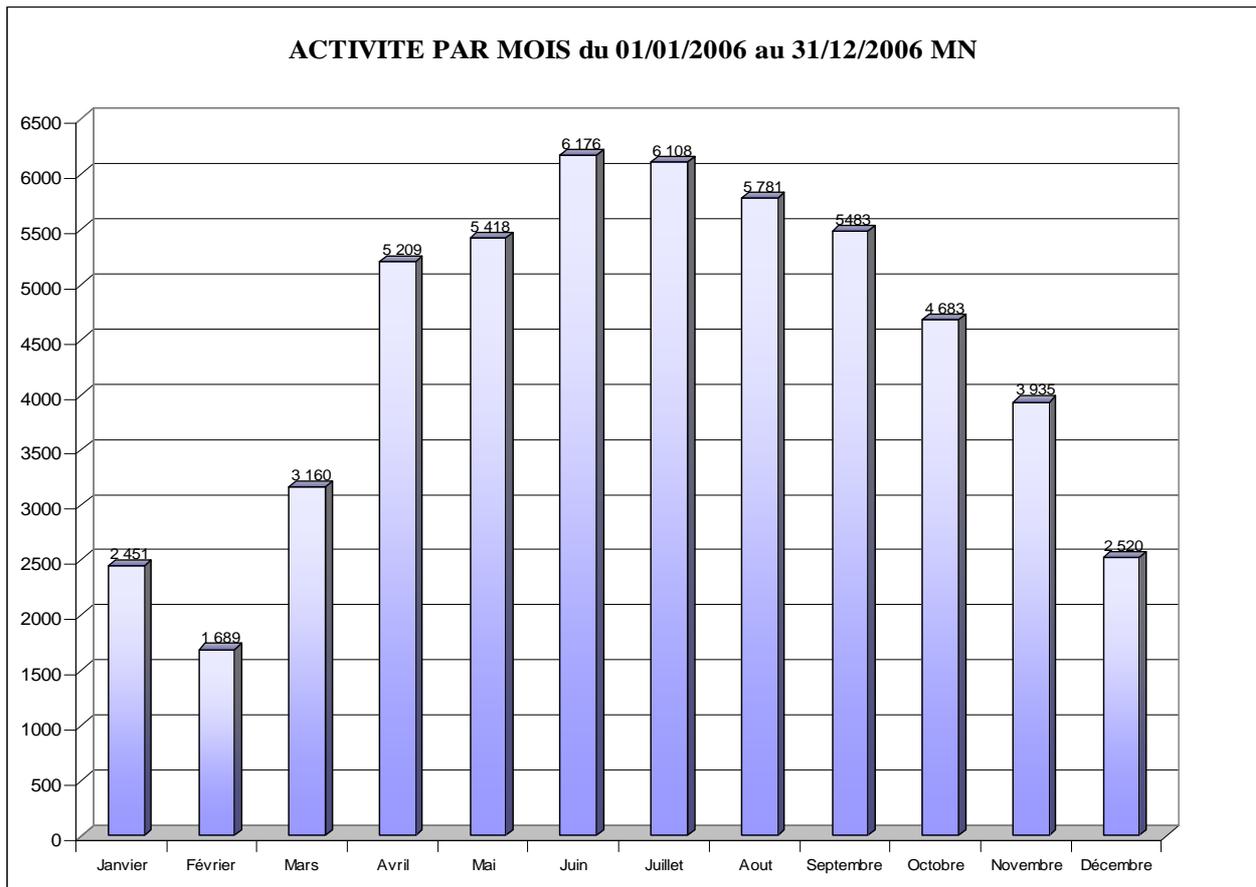


### ACTIVITE HORAIRE du 01/01/2006 au 31/12/2006 MN



### ACTIVITE JOURS du 01/01/2006 au 31/12/2006 MN

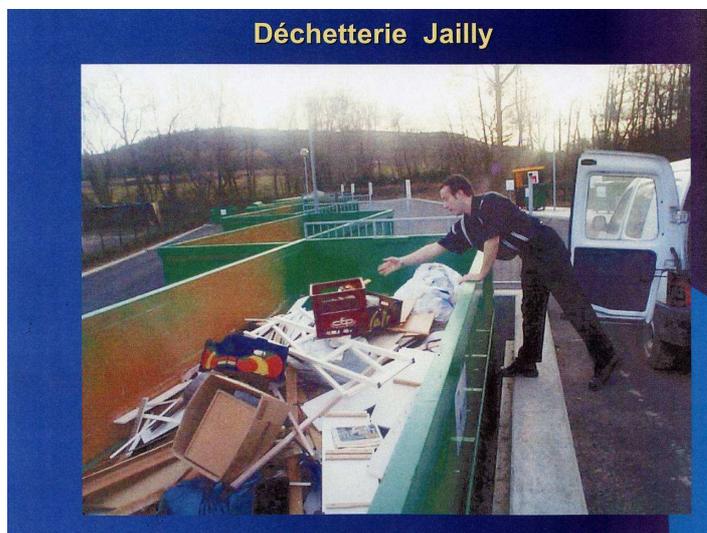




**DECHETTERIE DE MARANGE SILVANGE**

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m<sup>2</sup> situé dans la zone artisanale de JAILLY.



## Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8<sup>ème</sup> de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 33m<sup>3</sup> suivant les besoins.
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (15m<sup>3</sup>) et 1 pour la récupération des pots vides (15m<sup>3</sup> couverte).
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain).
- 1 point d'eau extérieur.
- Un éclairage public de l'ensemble.
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m<sup>2</sup> par local.

## **Equipement physique de la déchèterie**

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Benues de 30m <sup>3</sup>	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Bennes de 25 m <sup>3</sup>	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15 m <sup>3</sup>	3	1	pour les emballages souillés
		2	pour les D3E (déchet des équipements électriques et électroniques)
Benne de 9m <sup>3</sup>	2	1	pour les gravats
		1	Réserve
Benne ECO-DEI	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Elle dispose d'un local pour les déchets ménagers spéciaux (DMS).

## Fonctionnement

La déchèterie de Marange-Silvange est ouverte aux horaires suivants :

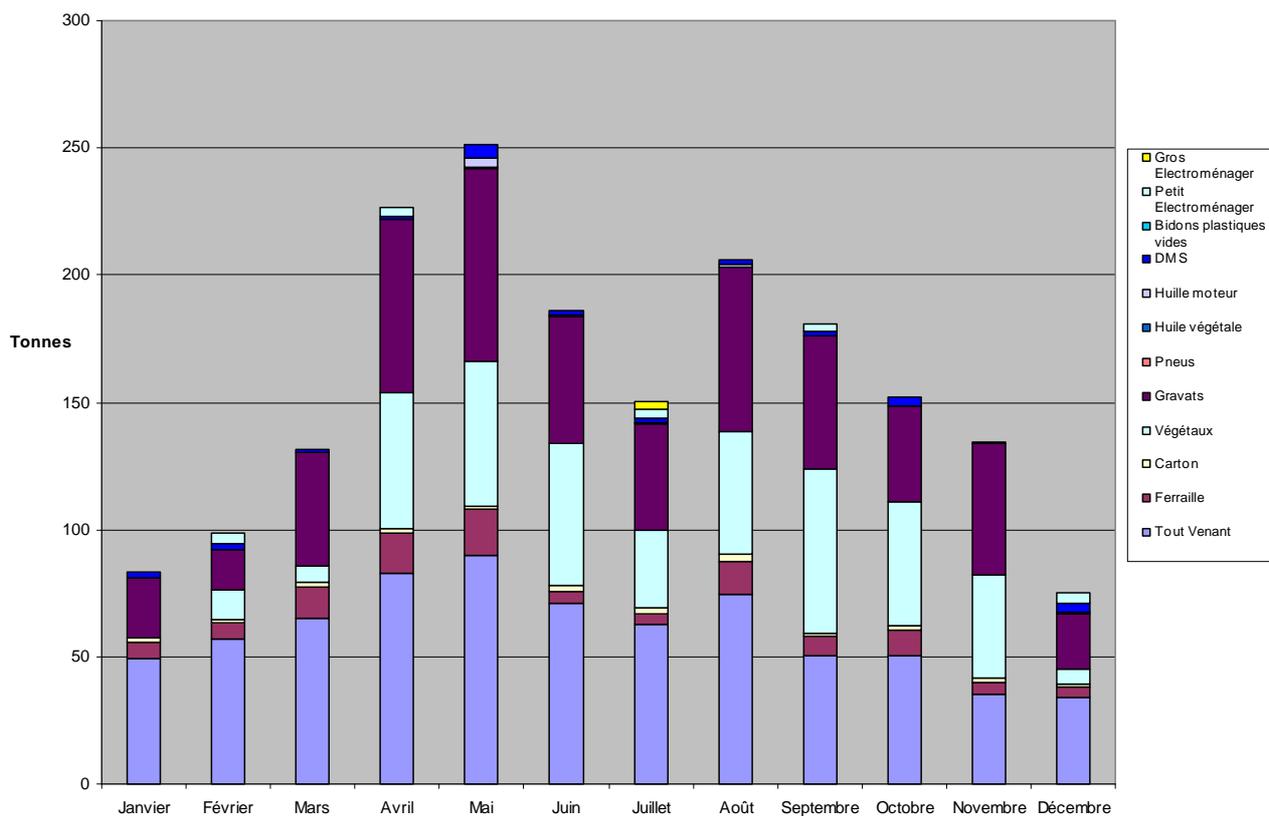
	<b>HIVER</b>	<b>ETE</b>
	<b>Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>
<b>LUNDI</b>	9H30-12H00	9H30-12H00
<b>MARDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
<b>MERCREDI</b>	14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
<b>JEUDI</b>	14H00-16H00	14H00-18H00
<b>VENDREDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	14H00-18H00
<b>SAMEDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

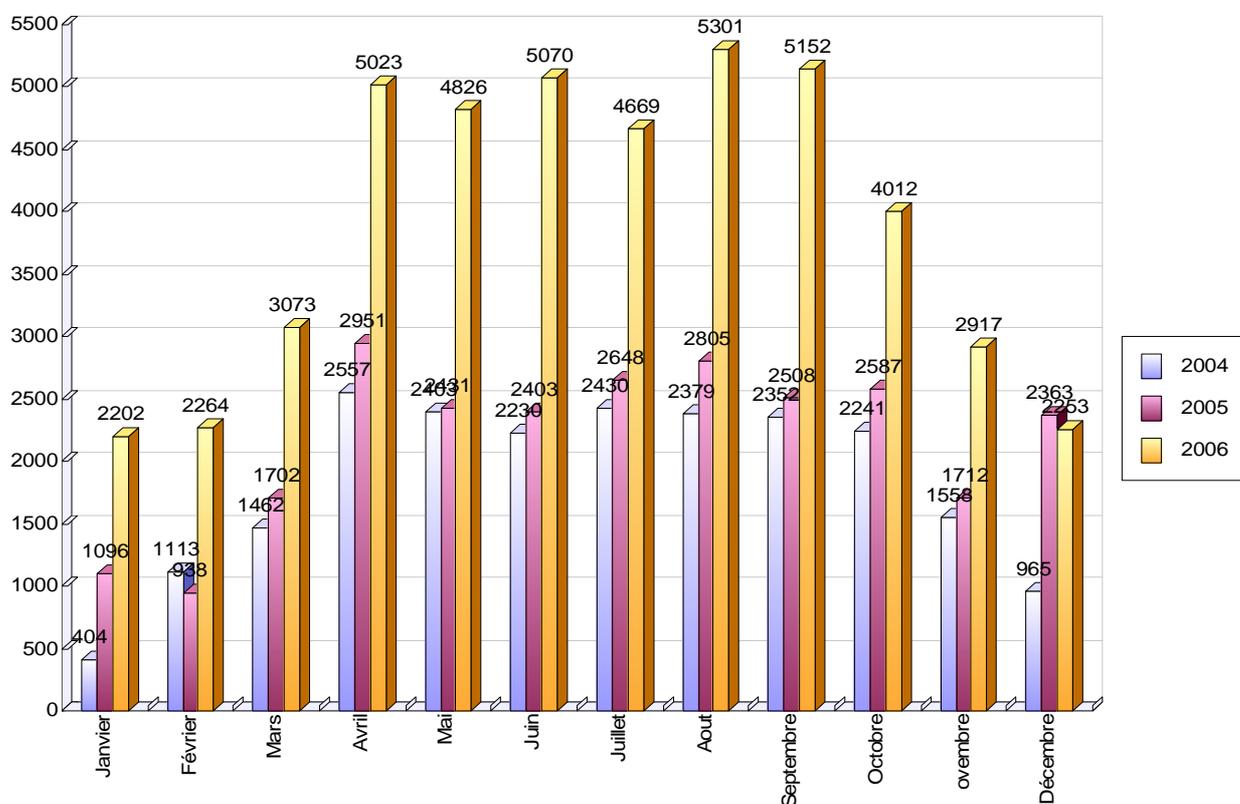
## Tonnages collectés en 2006

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés				
	2002	2003	2004	2005	2006
Tout Venant	645,40	829,35	862,31	972,52	722,67
Végétaux	321,10	361,40	498,05	501,25	420,8
Gravats	779,06	758,85	637,18	756,33	548,25
Huile moteur	1,44	18,06	8,82	6,75	5,4
Huile végétale	0,82	1,06	0,40	0,40	1,6
Pneus	9,24	13,50	12,58	9,70	0
Ferraille	167,96	168,91	137,94	138,88	107,57
Carton	28,86	22,40	22,59	24,10	21,94
Déchets Ménagers Spéciaux	10,61	6,75	7,61	13,99	27,04
Bidons vides	2,18	1,64	5,57	0,42	0
Petit Electroménager					3,36
Gros Electroménager					17,14
<b>TOTAL</b>	<b>1 966,67</b>	<b>2 181,92</b>	<b>2 193,05</b>	<b>2 424,44</b>	<b>1 875,77</b>

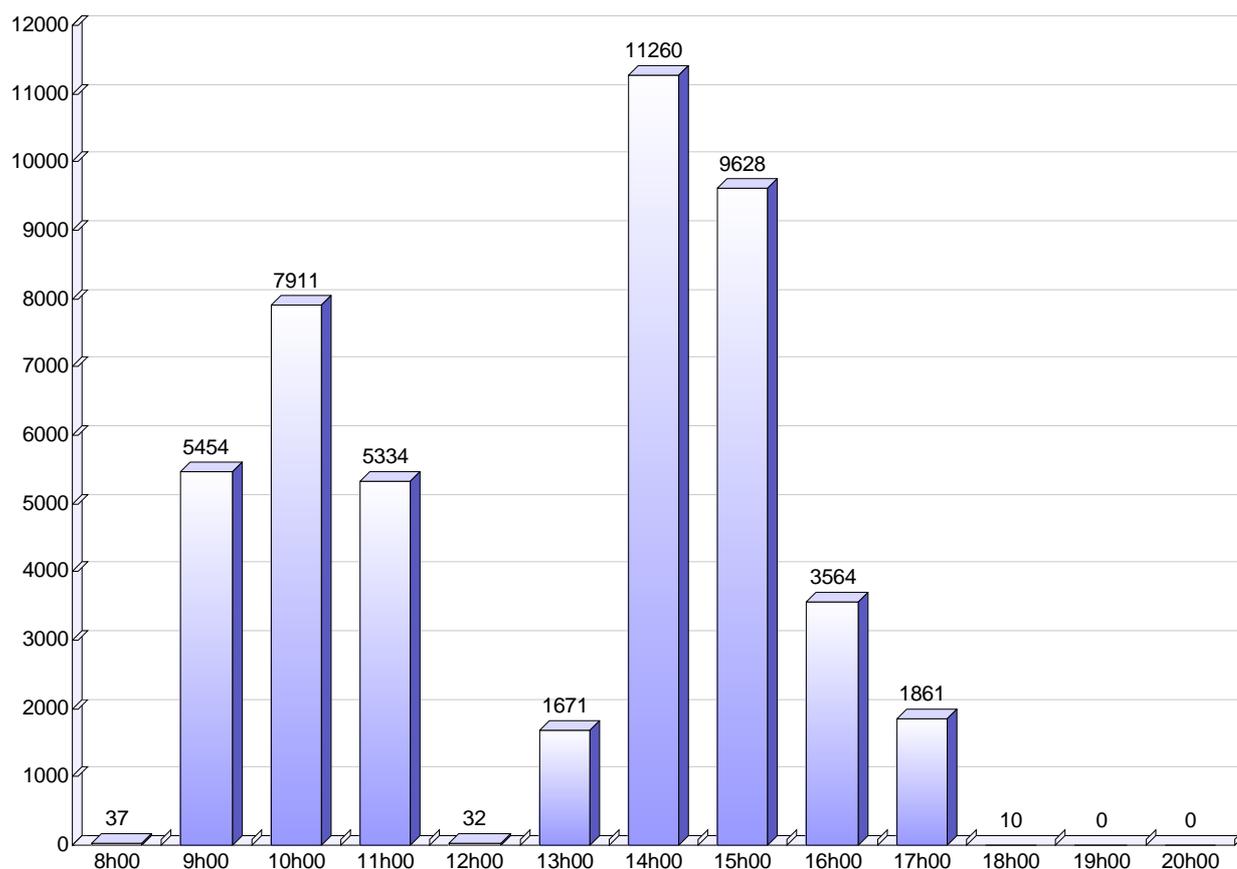
### Evolution des tonnages par déchets - Année 2006



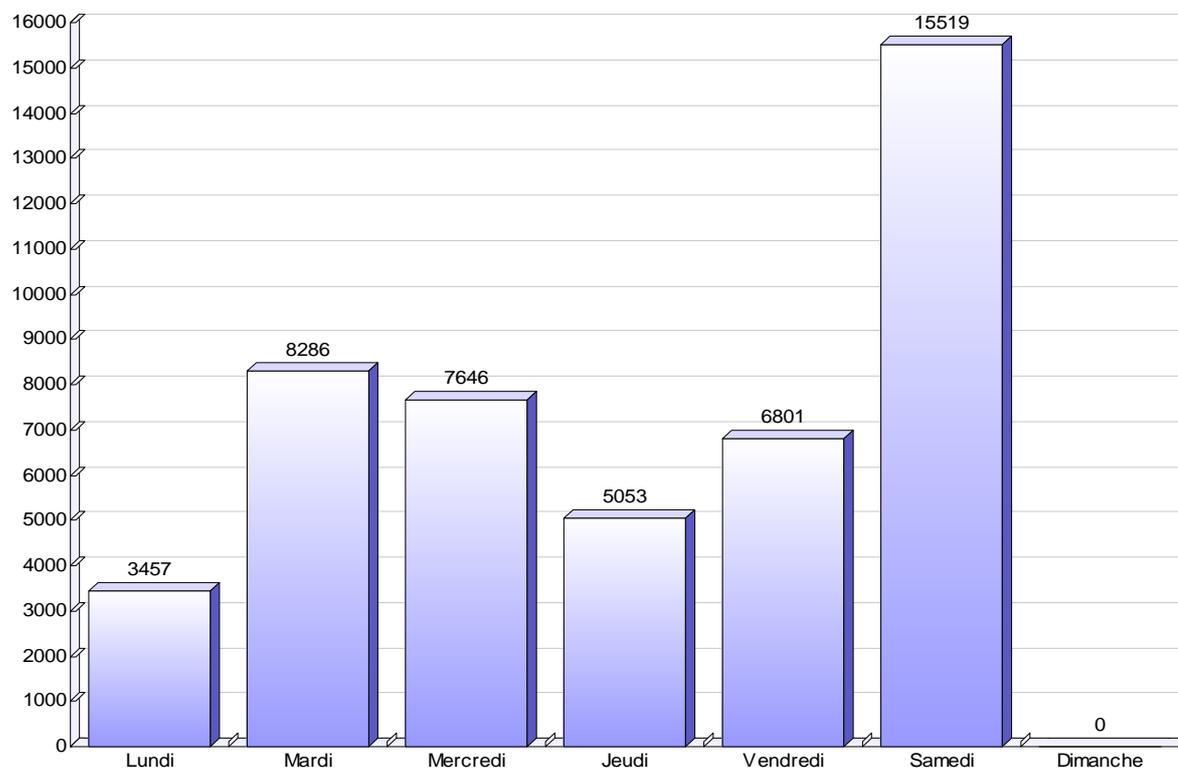
### ACTIVITE ANNUELLE du 01/01/2006 au 31/12/2006 MS



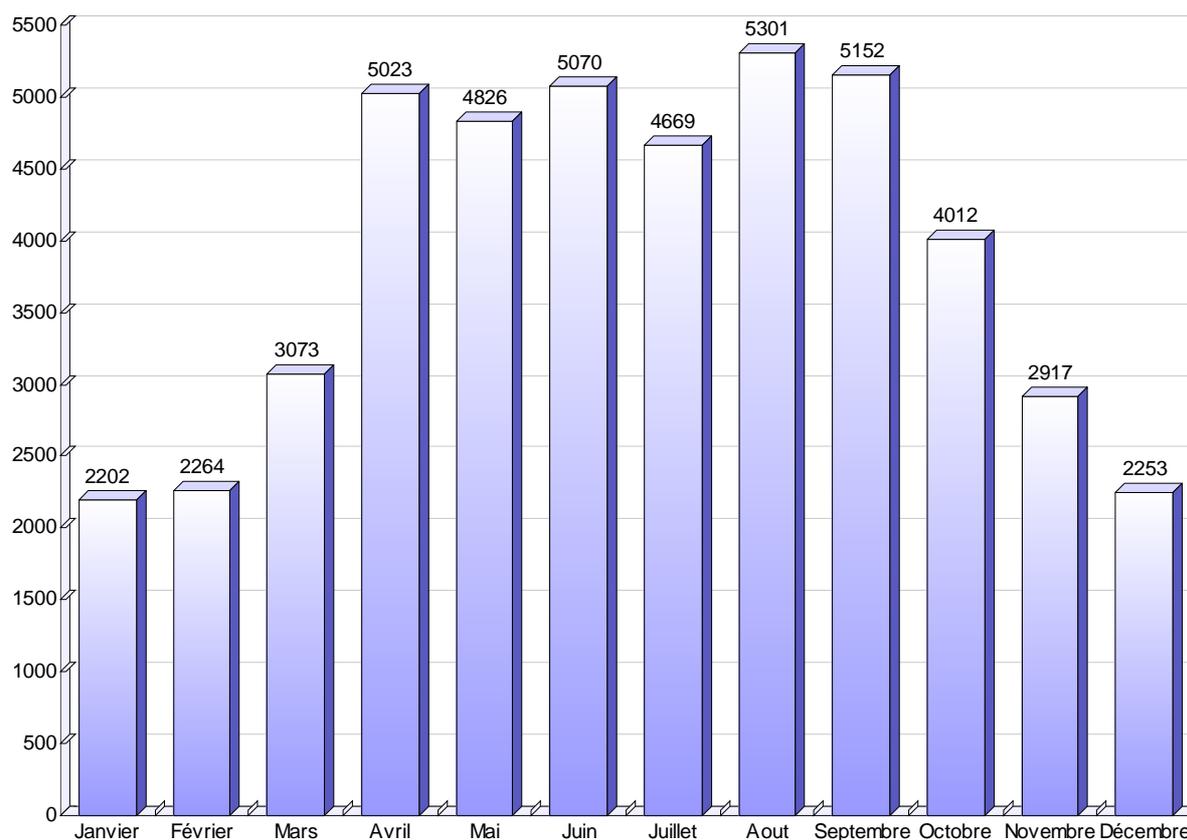
### ACTIVITE HORAIRE du 01/01/2006 au 31/12/2006 MS



### ACTIVITE JOURS du 01/01/2006 au 31/12/2006 MS



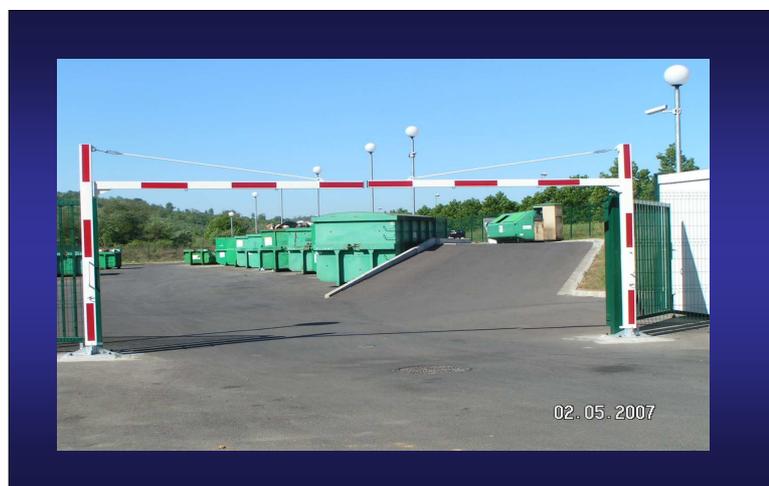
## ACTIVITE PAR MOIS du 01/01/2006 au 31/12/2006 MS



### DECHETTERIE DE MOYEVRE GRANDE

#### Situation

Cette déchèterie a fonctionné sur le site situé à proximité des ateliers municipaux de MOYEVRE GRANDE jusqu'au 4 Mai 2006. Elle a été transférée à compter du 5 Mai 2006, sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire « Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).



Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

#### Equipement jusqu'au 4 Mai 2006

Cette déchèterie était équipée, jusqu'au 4 mai 2006, de bennes déposées à même le sol pour recevoir les différents déchets ainsi que d'un local de gardien (environ 15 m<sup>2</sup>). Elle est raccordée aux réseaux électriques et télécoms.

Elle était par ailleurs dotée par ailleurs dotée de :

- 1 benne à cartons de 30 m<sup>3</sup>
- 1 benne à pneus de 25 m<sup>3</sup>
- 10 bennes de 15 m<sup>3</sup>
- 5 bennes de tout venant
- 2 bennes à métaux
- 2 bennes de végétaux
- 1 benne de secours
- 2 bennes de 9 m<sup>3</sup> : gravats
- 1 borne à huiles de vidange
- 1 conteneur de 5m<sup>3</sup> pour bidons de peinture vides
- 1 conteneur à piles
- 2 fûts de capacité de 200 litres pour les huiles végétales
- 3 bacs à batteries
- 1 benne de 15 m<sup>3</sup> pour emballages souillés

#### Equipement à compter du 5 Mai 2006

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m <sup>3</sup>	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Bennes de 25 m <sup>3</sup>	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15 m <sup>3</sup>	2	pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)	
Benne de 9m <sup>3</sup>	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m <sup>3</sup>	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m <sup>3</sup>	1	pour les pots de peinture vides	
Borne	1	pour l'huile de vidange	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

## Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée, suivant les horaires ci-dessous :

 Orne-Moselle territoire d'avenir	<b>HIVER</b> Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	<b>ETE</b> Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre
<b>LUNDI</b>	9H30-12H00	9H30-12H00
<b>MARDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
<b>MERCREDI</b>	14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-16H00
<b>JEUDI</b>	14H00-16H00	14H00-18H00
<b>VENREDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	14H00-18H00
<b>SAMEDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

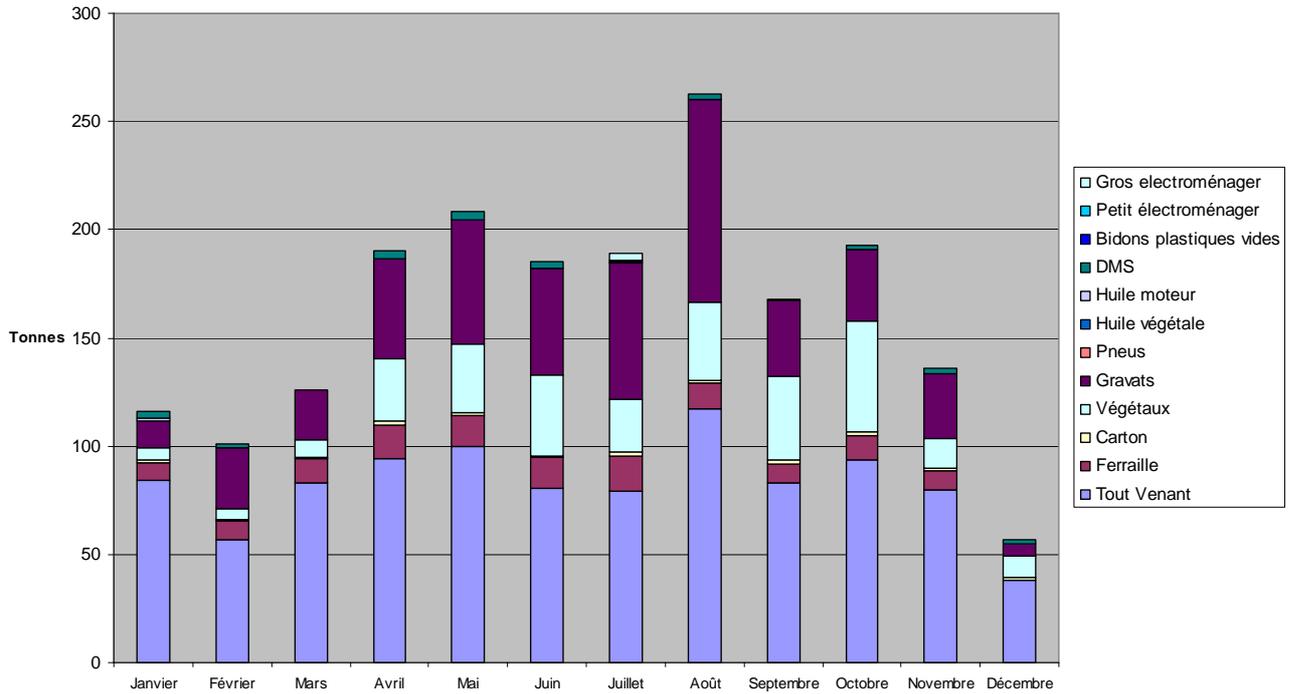
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

## Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tout Venant	855,99	1 057,40	1 029,83	931,95	975,6	988,52
Végétaux	219,55	248,86	284,25	285,30	247,6	290,8
Gravats	568,70	645,12	808,37	745,45	702	476,85
Huile moteur		9,94	5,44	3,96	2,72	1,26
Huile végétale		0,82	1,04	1,34	3,14	1,39
Pneus	4,32	10,92	15,22	9,30	7,98	0
Ferraille	208,96	226,66	207,15	167,38	160,41	129,72
Carton	17,20	21,76	18,20	20,14	17,72	15,05
Déchets Ménagers Spéciaux		10,47	8,10	5,56	7,72	24,49
Bidons vides				1,16	3,16	0
Petit Electroménager						0
Gros Electroménager						3,54
<b>TOTAL</b>	<b>1 874,72</b>	<b>2 231,95</b>	<b>2 377,60</b>	<b>2 171,53</b>	<b>2128,05</b>	<b>1931,62</b>

### Evolution des tonnages par déchets- Année 2006

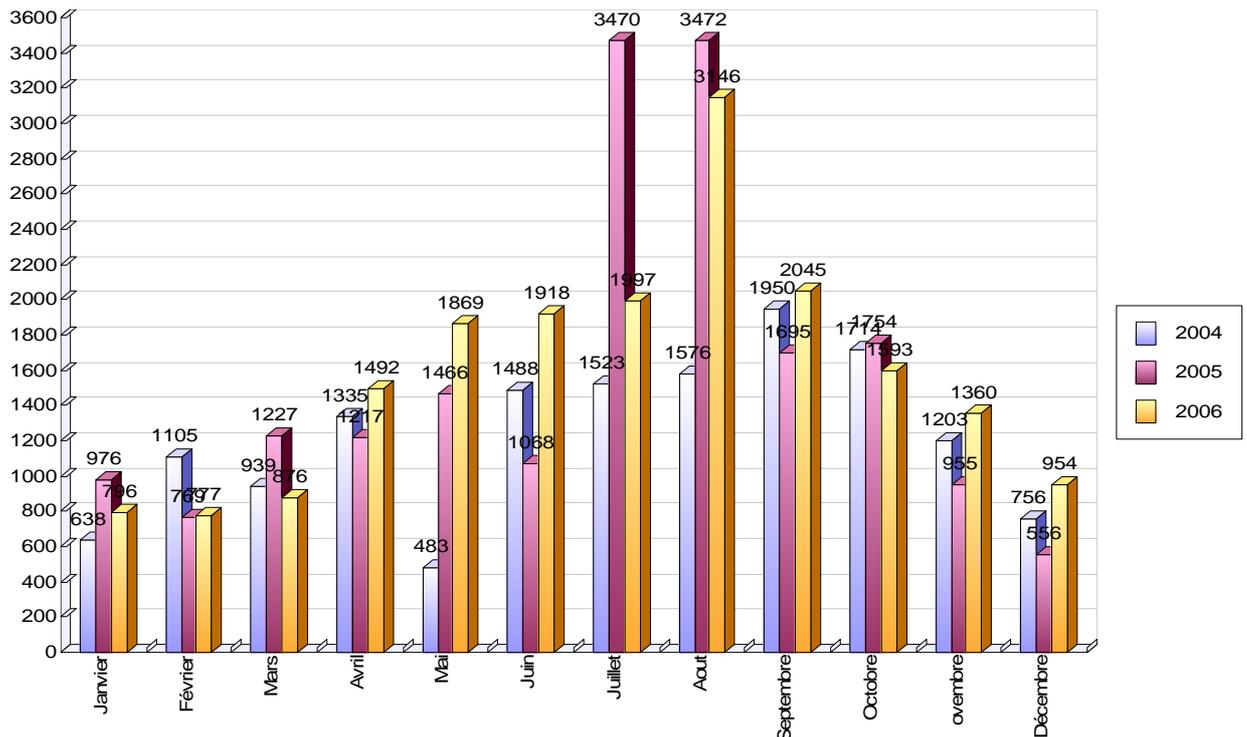


### Equipement

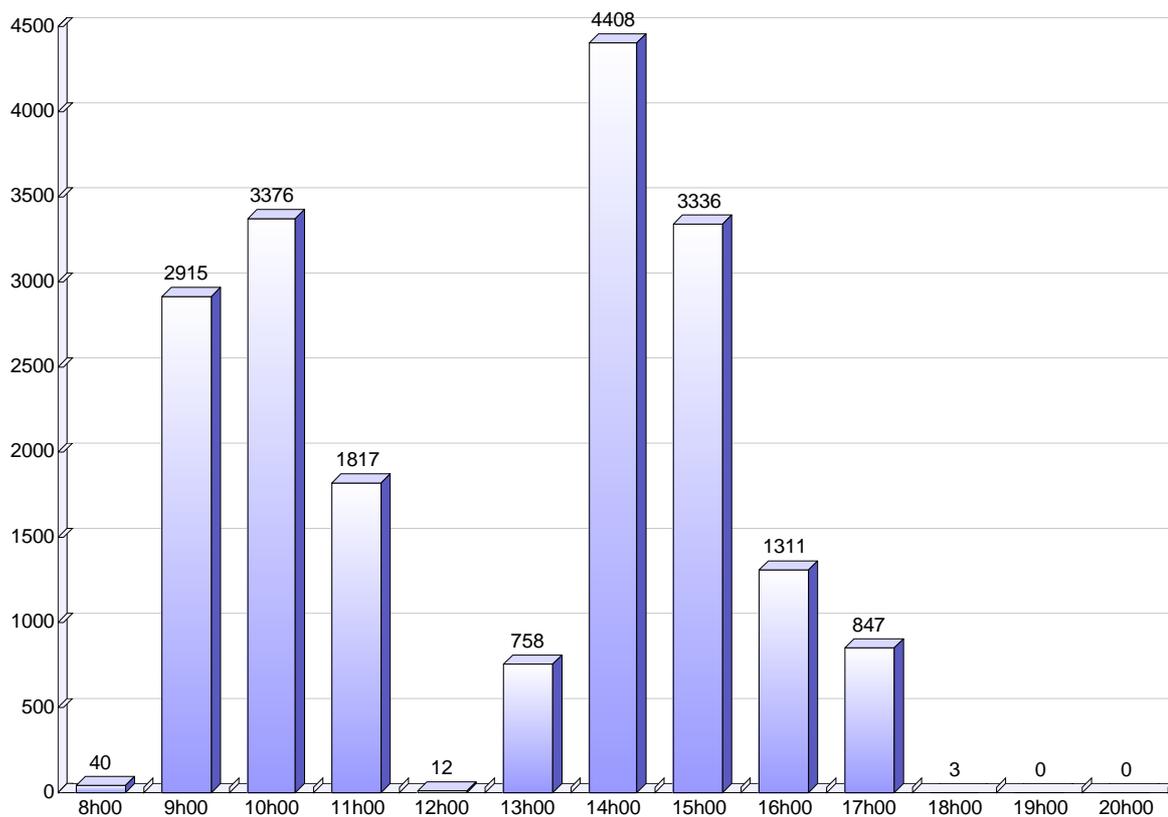
Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9<sup>ème</sup> en réserve pour recevoir des bennes de 30m<sup>3</sup>.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12m<sup>2</sup> par local.

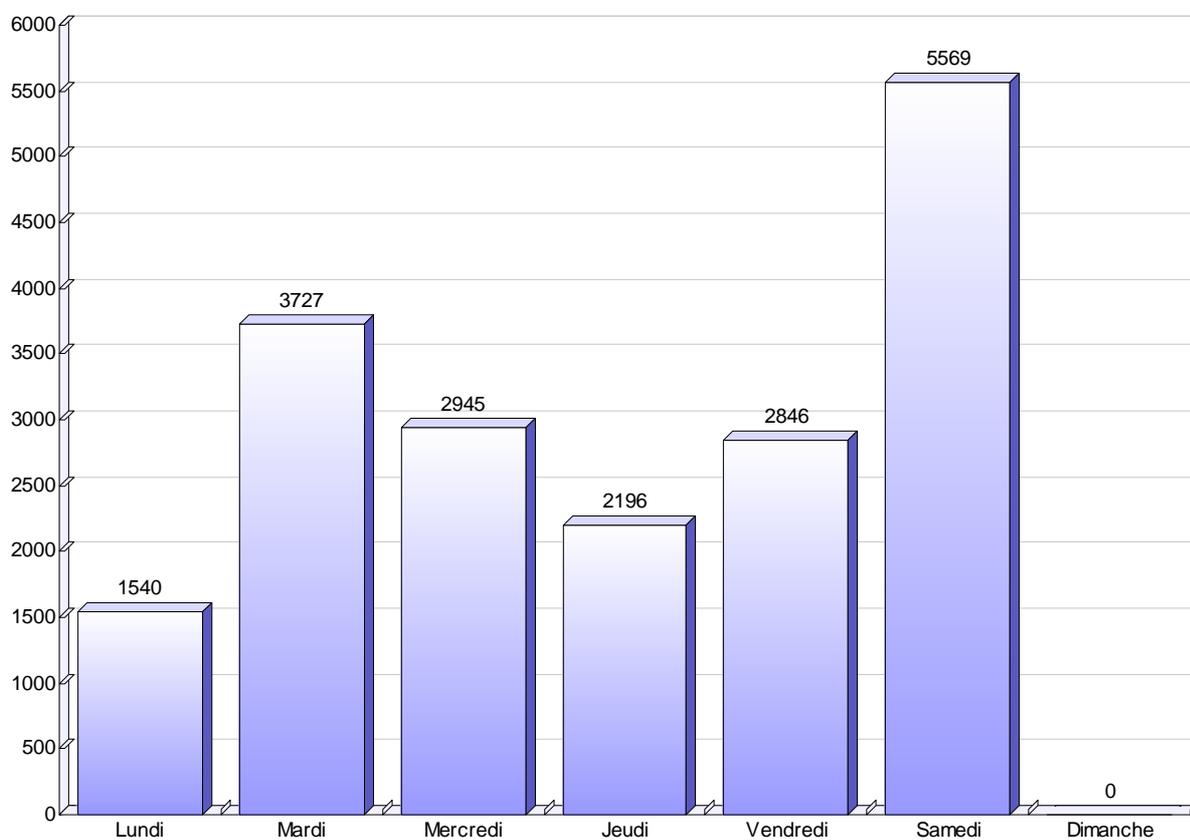
### ACTIVITE ANNUELLE du 01/01/2006 au 31/12/2006 MG



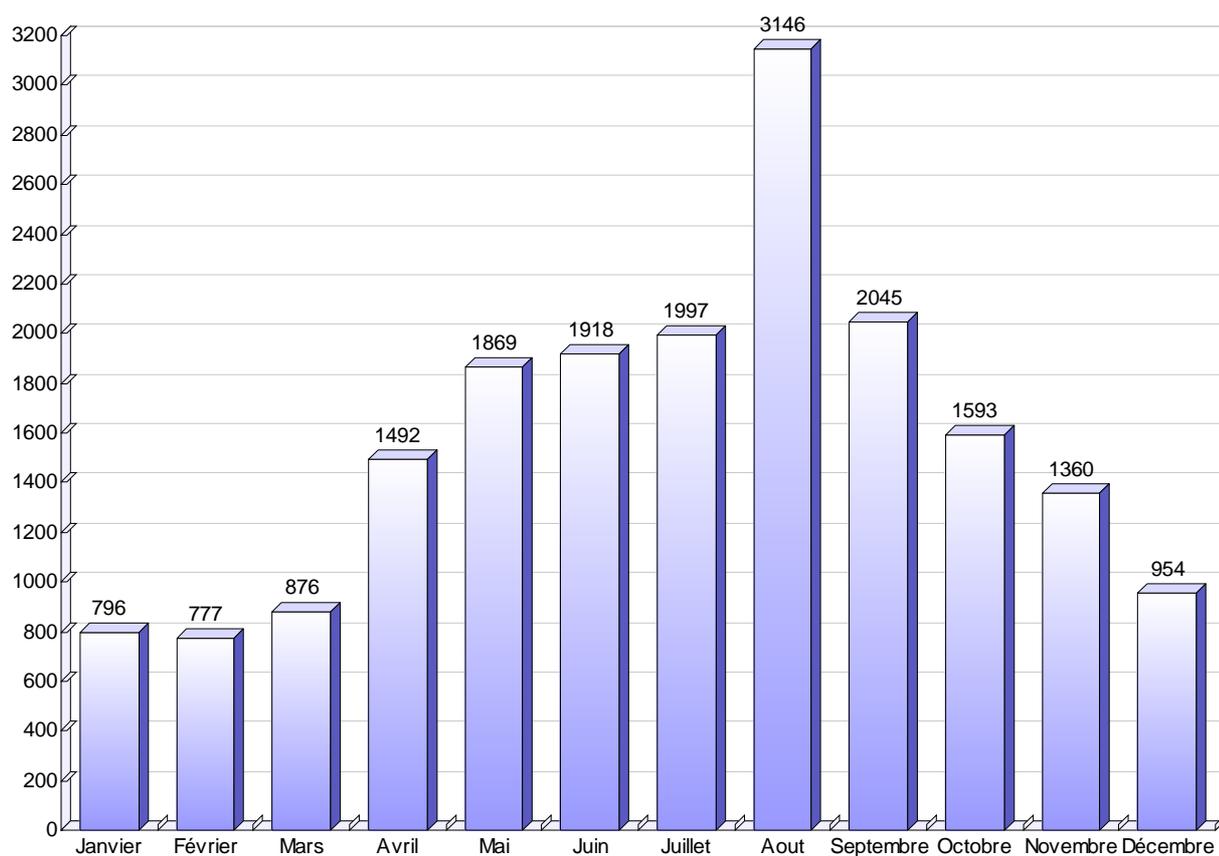
### ACTIVITE HORAIRE du 01/01/2006 au 31/12/2006 MG



### ACTIVITE JOURS du 01/01/2006 au 31/12/2006 MG



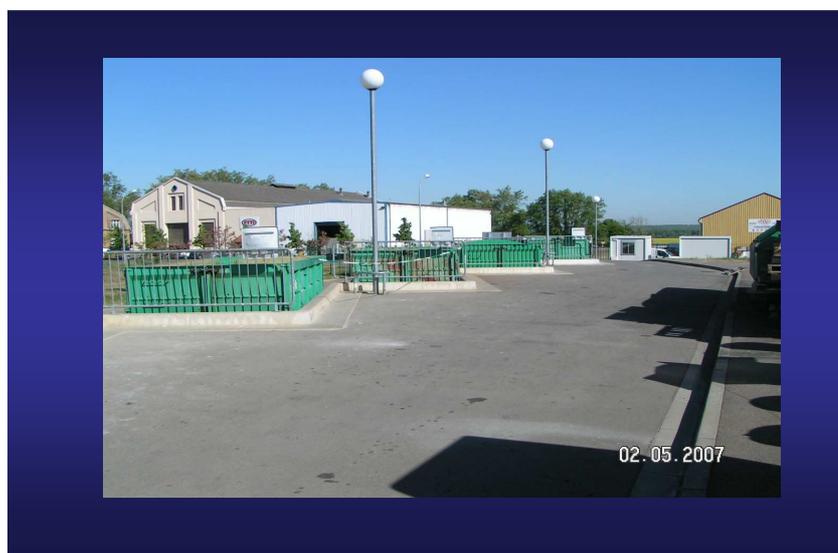
## ACTIVITE PAR MOIS du 01/01/2006 au 31/12/2006 MG



### DECHETTERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

#### Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.



## Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m <sup>3</sup>	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les pneumatiques
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benne de 15 m <sup>3</sup>	2	1	pour les emballages souillés
		2	pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
Benne de 9m <sup>3</sup>	2	pour les gravats	
Benne ECODE de 15m <sup>3</sup>	1	pour les emballages souillés	
Benne ECODE de 5m <sup>3</sup>	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

## Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires suivants :

	<b>HIVER</b>	<b>ETE</b>
	<b>Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>
<b>LUNDI</b>	14H00-16H00	14H00-18H00
<b>MARDI</b>	14H00-16H00	14H00-18H00
<b>MERCREDI</b>	9H30-12H00	9H30-12H00
<b>JEUDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
<b>VENDREDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
<b>SAMEDI</b>	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

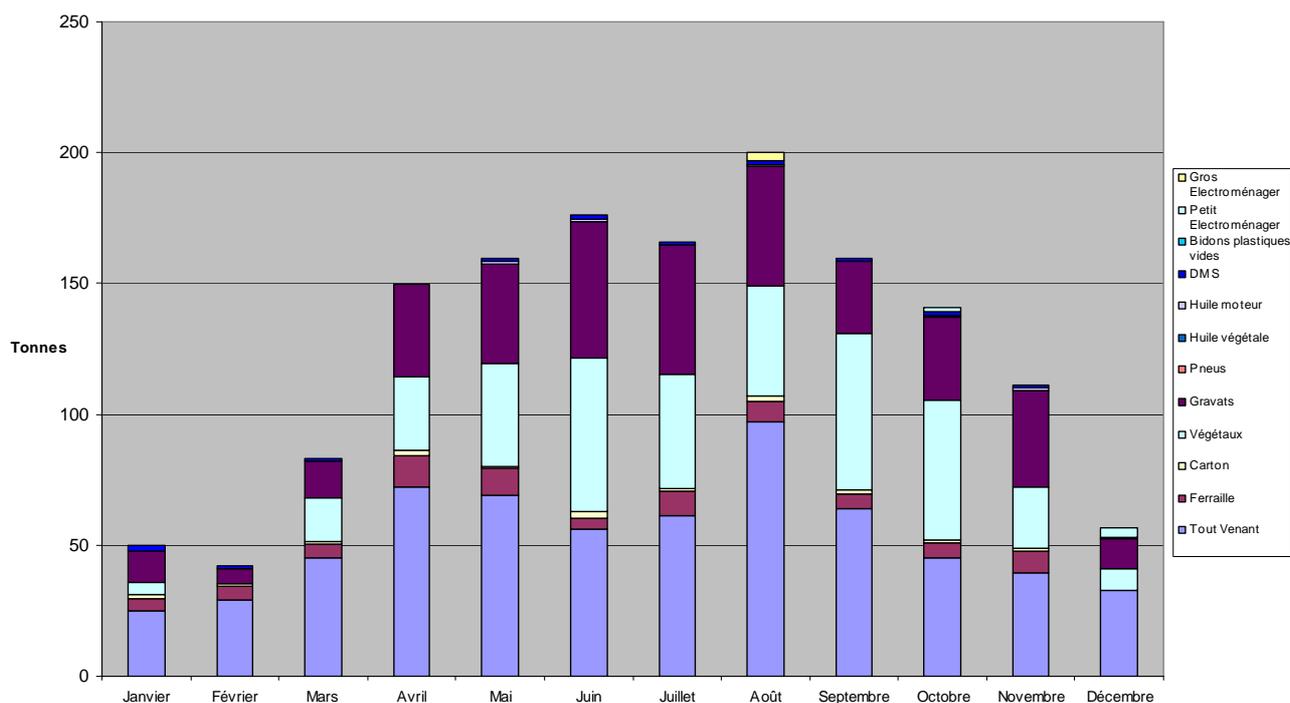
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

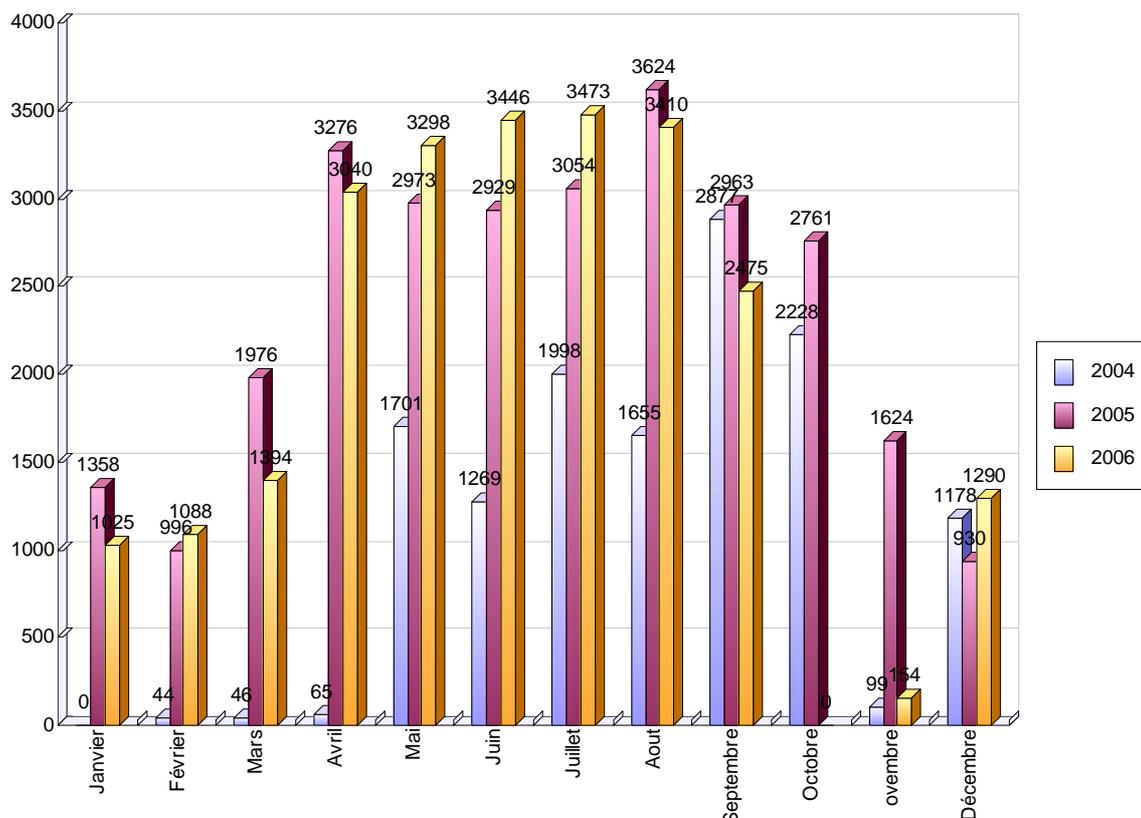
### Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tout Venant	179,24	398,41	500,19	468,86	531,29	637,75
Végétaux	78,54	279,85	242,90	328,70	333,3	378,1
Gravats	145,28	252,97	309,28	404,91	411,34	360,05
Huile moteur			1,20	3,33	4,86	3,96
Huile végétale					0,63	0,4
Pneus					4,6	0
Ferraille		79,65	55,47	69,04	81,27	76,87
Carton				9,62	17,01	16,78
Déchets Ménagers Spéciaux			4,66	6,60	12,32	11,6
Bidons vides			0,70	3,11	1,64	0
Petit Electroménager						0,46
Gros Electroménager						3,10
<b>TOTAL</b>	<b>403,06</b>	<b>1 010,88</b>	<b>1 114,40</b>	<b>1 294,17</b>	<b>1398,26</b>	<b>1 494,07</b>

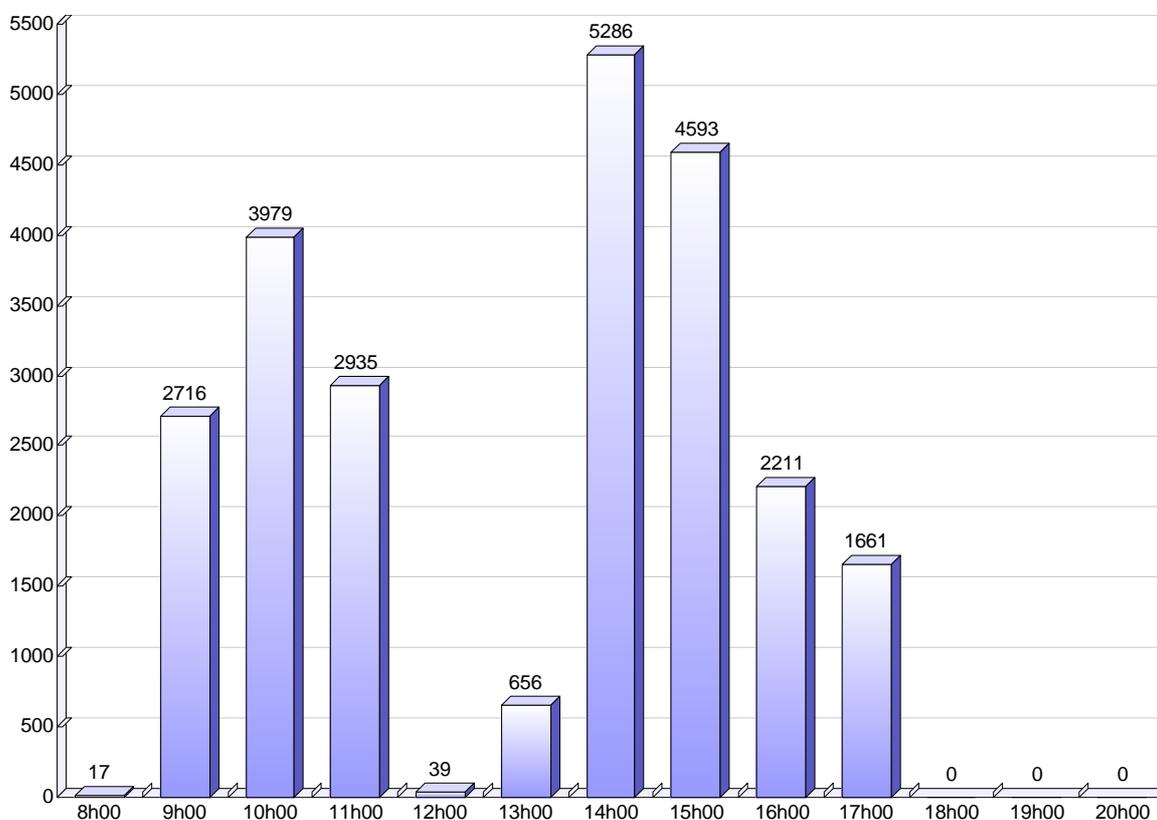
Evolution des tonnages par déchets - Année 2006



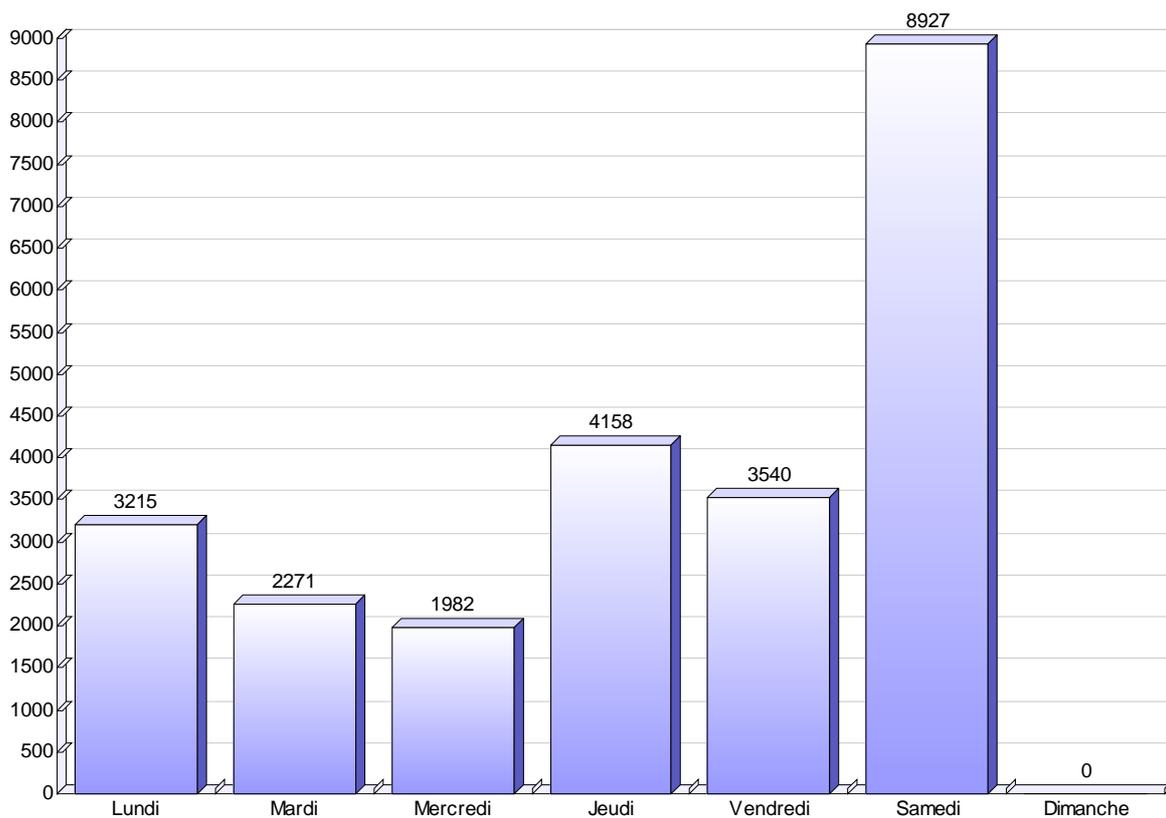
### ACTIVITE ANNUELLE du 01/01/2006 au 31/12/2006 SM



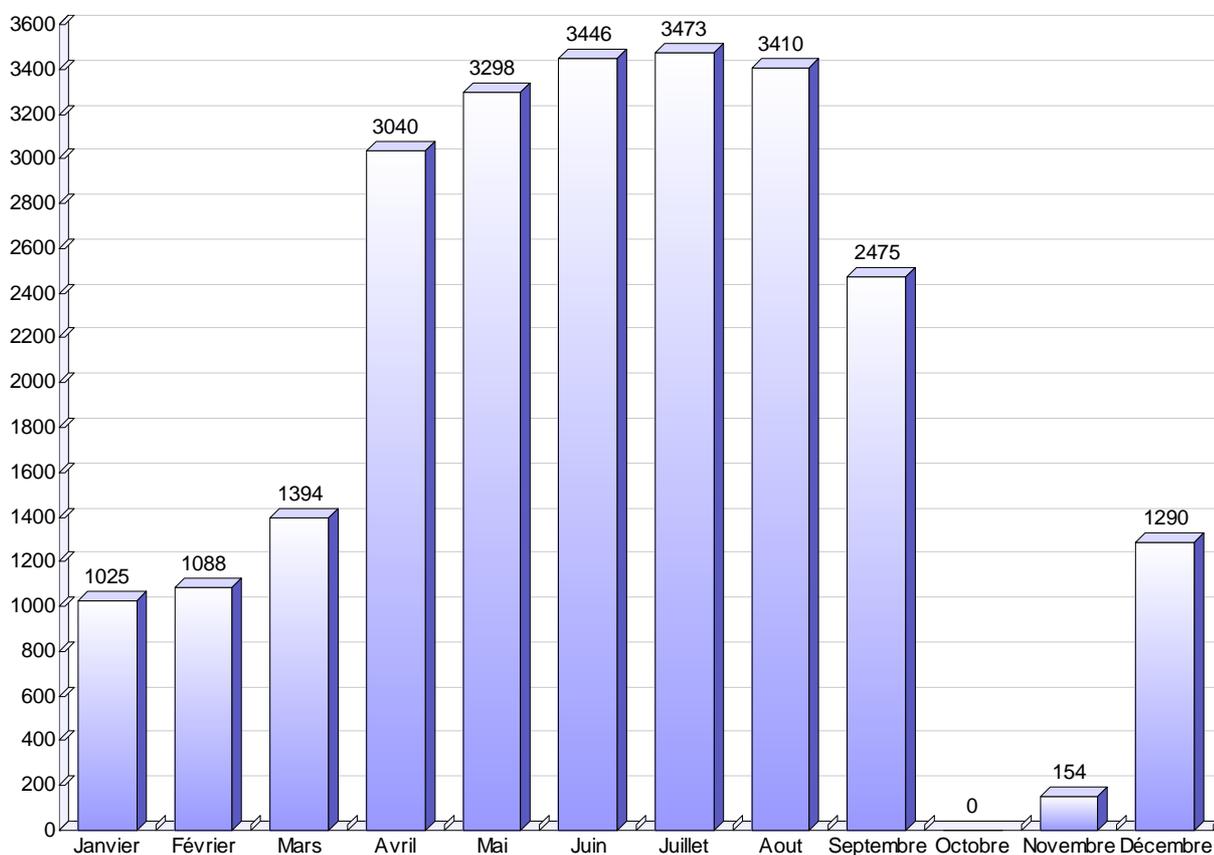
### ACTIVITE HORAIRE du 01/01/2006 au 31/12/2006 SM



### ACTIVITE JOURS du 01/01/2006 au 31/12/2006 SM



### ACTIVITE PAR MOIS du 01/01/2006 au 31/12/2006 SM



### Les Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

**Ils sont répartis comme suit :**

<b>COMMUNES</b>	<b>VERRE</b>	<b>PAPIER</b>	<b>EMBALLAGES</b>
<b>AMNEVILLE</b>	22	9	3
<b>BRONVAUX</b>	1	1	0
<b>CLOUANGE</b>	8	6	7
<b>MARANGE SILVANGE</b>	10	12	0
<b>MONTOIS-LA-MONTAGNE</b>	8	6	0
<b>MOYEUVE-GRANDE</b>	15	11	6
<b>MOYEUVE-PETITE</b>	2	2	1
<b>PIERREVILLERS</b>	3	3	0
<b>ROMBAS</b>	21	12	12
<b>RONCOURT</b>	3	2	0
<b>ROSSELANGE</b>	7	4	1
<b>SAINTE-MARIE-AUX-CHENES</b>	6	7	0
<b>VITRY-SUR-ORNE</b>	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>77</b>	<b>32</b>

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

<b>Verre</b>	<b>J.R.M.</b>	<b>Emballages</b>	<b>Tonnage total</b>	<b>Ratio kg/an/hab</b>
383,78	343,76	38,74	766,28	14,52
<i>(421,57)</i>	<i>(362,04)</i>	<i>(34,56)</i>	<i>(818,17)</i>	<i>(15,50)</i>
<i>(486,30)</i>	<i>(400,34)</i>	<i>(31,54)</i>	<i>(918,18)</i>	<i>(17,39)</i>

*(Entre parenthèses : 2005)*

*(Entre parenthèses : 2004)*

### Bennes à déchets verts

Une opération « test » de collecte des déchets verts avait été mise en place en 2003.

Compte tenu du résultat positif de cette expérience, il a été décidé de l'étendre à l'ensemble du territoire communautaire en 2004.

Cette expérience a été reconduite en 2005.

20 bennes ont ainsi été mises en place sur le territoire des communes qui en ont fait la demande.

En 2006, le nombre de ces bennes a été ramené à dix :

	AMNEVILLE	4
	CLOUANGE	1
	MOYEUVRE GRANDE	1
	MOYEUVRE PETITE	1
	PIERREVILLERS	1
	RONCOURT	1
	ROSSELANGE	1 en rotation sur différents emplacements

### Tonnages et coûts

	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	TOTAL
Tonnage (tonnes)	67,95 (136,95) (87,48)	88,65 (117,40) (92,60)	49,65 (107,46) (76,45)	69,10 (105,66) (133,85)	81,60 (113,05) (120,10)	42,25 (59,70) (69,10)	399,20 (640,22) (579,58)
Coût € TTC	11 421 € (27 226 €) (18 610 €)	11 421 € (21 781 €) (25 331 €)	13 991 € (27 226 €) (20 161 €)	11 421 € (21 781 €) (24 814 €)	11 136 € (21 781 €) (20 420 €)	5 425 € (10 891 €) (10 339 €)	64 817 € (130 687 €) (119 674 €)
Nombre de bennes	40 (100) (72)	40 (80) (98)	49 (100) (78)	40 (80) (96)	39 (80) (79)	19 (40) (40)	227 (480) (463)

*(Entre parenthèses 2004)*

*(Entre parenthèses 2004)*

## 1.2 Le Traitement des déchets

Les déchets collectés sur l'ensemble du territoire communautaire ont été traités, jusqu'au 31 octobre 2006, par la société SITA au centre d'enfouissement technique de MONTOIS LA MONTAGNE.

Ils sont traités depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2006 au centre de valorisation des déchets de METZ par la Régie HAGANIS, qui a été retenue à la suite du nouvel appel d'offre qui a été lancé courant 2006.

Les produits issus de la collecte sélective sont acheminés vers le centre de tri LORVAL à FAMECK.

Le traitement des déchets verts est effectué, pour partie, par la Société SITA à METZERVISSE et pour une autre partie, au centre de compostage de Barisien à CONFLANS LABRY.

## 2 Les Indicateurs financiers

### 2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2006 à 4 443 604 €.

Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (3 409 380 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (969 407 €),
- la mise en place de 20 bennes pour la collecte des déchets verts dans les communes qui le souhaitent (64 817 €).

#### Le coût de la collecte et du traitement

##### ***Le coût de la collecte***

Il est calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne):

	Jusqu'au 31/10/2006	A partir du 01/11/06*
pour les ordures ménagères	46,95	55,09 (50,08*+5,01**)
pour les objets encombrants	82,91	93,45 (88,44*+5,01**)
pour les emballages ménagers et les journaux	289,60	308,93

(\*) Révision des prix au 01/11/06

(\*\*) Plus-value Transport (distance entre 10 km et 20 km jusqu'au centre de traitement)

##### ***Le coût du traitement***

Il est calculé sur les bases suivantes :

- jusqu'au 31 octobre 2006 : 56,09 € HT la tonne
- à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2006 : 83,40 € HT la tonne.

A ces coûts de collecte et de traitement, se rajoute le coût de prestations diverses telles que la collecte et le traitement des encombrants.

**Le coût global de la collecte, du traitement et des prestations diverses s'est élevé, en 2006, à 1 981 994 €.**

### *Le coût de la collecte sélective*

Il est calculé sur les bases suivantes :

		<b>Jusqu'au 31/10/2006</b>	<b>A partir du 01/11/06</b>
<b>Collecte</b>		289,10 € HT/tonne	308,93 € HT/tonne
<b>Tri</b>		47,45 € HT/tonne (prix moyen pondéré)	48,76 € HT/tonne (prix moyen pondéré)
<b>Collecte en apport volontaire</b>	<b>Verre</b>	95,67 € HT/tonne	102,05 € HT/tonne
	<b>Journaux</b>	99,59 € HT/tonne	106,24 € HT/tonne
	<b>Emballages</b>	767,77 € HT/tonne	819,02 € HT/tonne

Le coût global de la collecte et du tri s'est élevé en 2006 à **1 427 386 €**

### *Le coût du fonctionnement des déchèteries*

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants :

		Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes		Déchèterie d'Amnéville – Moulin Neuf	
		Jusqu'au 31.10.2006	A partir du 01.11.2006	Jusqu'au 31.10.2006	A partir du 01.11.2006
<b>Gestion complète</b>	20 h/semaine	3 386,00 €/mois	3 639,88 €/mois	3 850,00 €/mois	4 138,67 €/mois
	30 h/semaine	3 834,00 €/mois	4 121,47 €/mois	4 779,00 €/mois	5 137,33 €/mois
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne) :</b>	Tout venant Benne 33m3	87,00	93,52	103,32	111,07
	Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant	900,00	967,48	853,38	917,37
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne)</b>	Ferrailles Benne 33m3	23,00	24,72	16,45	17,68
	Pneumatiques	0	-	150,39	161,67
	Cartons	130,00	139,75	48,04	51,64
	Produits végétaux Benne 33m3	71,00	76,32	80,71	86,76
	Gravats Benne 10 m3	16,00	17,20	13,77	14,80
	D3E				
	Gros électroménager	400,00	429,99	319,00	342,92
	Petit électroménager	501,00	538,56	384,00	412,79
	Huiles de vidange	0,00	0,00	0,00	0,00
	Huiles végétales (200l)	801,00	861,06	209,00	224,67
	DMS : acides, bases	950,00	1 021,23	2 605,00	2 800,32
	Solvants chlorés et non chlorés	1 284,00	1 380,27	1 886,00	2 027,41
	Peinture, vernis, colles	1 438,00	1 545,82	1 258,00	1 352,32
	Cosmétiques, Emballages souillés	3 884,00	4 175,22	2 605,00	2 800,32
	Radiographie	1 200,00	1 289,98	1 049,00	1 127,65
	Batteries de voiture avec acide	304,00	326,79	317,00	340,77
Piles	0	0	2 801,00	3 011,02	
Tubes fluorescents	2 714,00	2 917,50	2 867,00	3 081,97	

## Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2006 :

	2006	2005	2004
Déchèterie d'Amnéville – Moulin Neuf	380 250 €	301 828 €	265 678 €
Déchèterie de Marange Silvange	208 772 €	195 042 €	171 050 €
Déchèterie de Moyeuvre-Grande	213 189 €	184 660 €	169 408 €
Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes	169 196 €	128 151 €	97 657 €
<b>TOTAL</b>	<b>969 407 €</b>	<b>809 681 €</b>	<b>703 793 €</b>

## 2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2006 s'élève à 4 383 537,77 €.

Elles proviennent :

- ✚ du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 3 668 525 €
- ✚ des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 262 177,90 €
- ✚ des subventions et soutien d'éco emballages, pour 449 309,87 €
- ✚ vente de tickets « Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf pour 3 525 €

### Equilibre financier du service

<b>Recettes</b>	<b>4 383 537,77 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>4 443 604 €</b>
<b>Soit un déficit de</b>	<b>60 066,23 €</b>